

*Projet
des Etablissements
d'Accueil
du Jeune Enfant
LE PECQ*

*MULTI ACCUEIL LES
DIABLOTINS*

TABLE DES MATIERES

I. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	4
1-La ville du Pecq	4
Démographie.....	6
Evolution de la commune et de la taille des ménages.....	6
Focus sur la Petite Enfance.....	7
Analyse du Niveau de vie	7
2-Les actions concourant à l’insertion sociale et professionnelle des familles et des jeunes	9
3-Les modalités d’intégration et de participation des partenaires extérieurs.....	10
4-Développement durable	11
II. PROJET D’ACCUEIL	12
1- Les prestations d’accueil « petite enfance » au Pecq	12
2- La prise en compte du handicap ou des maladies chroniques.....	15
3- Les compétences professionnelles mobilisées au sein des établissements	16
3.1 Les fonctions transversales	16
3.1.1 La fonction de direction	16
3.1.2 La fonction de continuité de direction	16
3.1.3 La fonction de psychologue	17
3.1.4 Le référent santé accueil inclusif.....	17
3.1.5 L’accompagnant en santé du jeune enfant	17
3.2 Les professionnels intervenant auprès des enfants	17
3.2.1 Educateurs de jeunes enfants :.....	17
3.2.2 Auxiliaires de puériculture :.....	18
3.2.3 Agents auprès des enfants :.....	18
3.2.4 Apprentis CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance et Auxiliaire de Puériculture.....	18
3.3 L’équipe technique	18
3.3.1 Les intendantes, agents de service polyvalents	18
3.3.2 Le cuisinier.....	18
3.4 Autres.....	19
III. PROJET EDUCATIF GLOBAL	20
1. Assurer à l’enfant une sécurité affective	20
2. Etablir une relation de confiance avec les parents qui facilite la séparation	20
2.1 La Première Période d’Accueil	20
2.2 L’accueil quotidien.....	21
3. Garantir à l’enfant des soins adaptés à ses besoins.....	22
3.1 Le repas : moment convivial d’échanges et moment de plaisir	22
3.2 Le change de la couche de l’enfant : élément important du confort et du bien-être	23

3.3	Le sommeil, le repos : un temps indispensable à l'équilibre de l'enfant	24
4.	Favoriser l'éveil de l'enfant, son autonomie en s'appuyant sur ses ressources personnelles, ses compétences et ses capacités.....	24
4.1	Le tout petit enfant : Les propositions d'éveil	25
	Un éveil sensoriel et une stimulation tactile	25
	La motricité libre	25
	L'itinérance ludique ou la libre circulation.....	26
	Un espace contenant et sécurisant	26
	Une disponibilité relationnelle.....	27
4.2	L'enfant qui grandit : les propositions d'éveil	27
	Des univers variés favorisant l'éveil de l'enfant	28
4.3	L'espace extérieur.....	28
	Le jardin pédagogique	29
	La sensibilisation à l'environnement	29
4.4	L'éveil artistique et culturel	30
4.5	L'importance donnée à l'égalité entre les filles et les garçons.....	30
5.	Soutenir l'enfant dans la reconnaissance de ses émotions, de ses intérêts et de ses désirs	31
6.	Introduire la vie en groupe et la socialisation	31
7.	Associer les parents à la vie en crèche	32
8.	Accompagner les équipes.....	33
IV.	PROJET PEDAGOGIQUE DU MULTI ACCUEIL LES DIABLOTINS	35
1.	Présentation de la crèche.....	36
1.1	Localisation.....	36
1.2	Ouverture de la crèche	36
1.3	Les établissements et ressources à proximité	36
1.4	Présentation des locaux	37
	1.4.1 Les locaux techniques et administratifs	37
	1.4.2 Les espaces extérieurs	38
	1.4.3 Les unités de vie ou sections.....	38
1.5	L'équipe	38
	1.5.1 Présentation de l'équipe.....	38
	1.5.2 Accueil des nouvelles professionnelles et des stagiaires.....	39
	1.5.3 L'organisation du temps de travail.....	40
1.6	Le travail institutionnel	40
	1.6.1 Les réunions et les analyses de pratiques	40
	1.6.2 Les journées pédagogiques.....	41
2.	Le projet pédagogique de la crèche.....	41
2.1	L'accueil de l'enfant et de sa famille.....	41

2.1.2	Le premier accueil : l'adaptation	41
2.1.3	L'accueil individualisé des enfants	42
2.1.4	L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence.....	43
2.1.5	L'accueil des enfants porteurs de handicaps ou de maladies chroniques.....	43
2.2	Les aspects pédagogiques spécifiques selon l'âge	44
2.2.1	Réflexion autour du nom des unités	44
2.2.2	La section des Petits : L'équipe et la répartition des enfants	44
2.2.3	La section des Petits : Aménagement de l'espace.....	44
2.2.4	La section des Petits : Réflexion autour de la décoration	45
2.2.5	La section des Petits : Repas, sommeil, soins d'hygiène	45
2.2.6	La section des Petits : Propositions d'éveil.....	49
2.2.7	La section des Grands : L'équipe et la répartition des enfants	50
2.2.8	La section des Grands : Aménagement de l'espace	51
2.2.9	La section des Grands : Réflexion autour de la décoration	51
2.2.10	La section des Grands : Repas, sommeil, soins d'hygiène	52
2.2.11	La section des Grands : Propositions d'éveil	55
2.2.12	La libre circulation	56
2.3	L'accompagnement au quotidien de l'enfant	56
2.3.1	Favoriser des repères sécurisants.....	56
2.3.2	Accompagner l'autonomie	57
2.3.3	Le « Doudou » et la tétine.....	57
2.3.4	La communication verbale et non verbale des professionnelles	58
2.3.5	Les règles, les limites	58
2.3.6	Définition du jeu.....	58
2.3.7	Les ateliers d'éveil	58
2.3.8	Les intervenants extérieurs.....	59
2.3.9	Les moments festifs.....	59
2.4	Description et utilisation des espaces communs.....	60
2.4.1	Couloir	60
2.4.2	Espace extérieur	60
2.5	La place des familles	61
2.5.1	Informations des familles au quotidien.....	61
2.5.2	Les réunions de parents	61
2.5.3	Les moments festifs.....	61
2.5.4	Participation des familles à la vie de l'établissement	61
2.6	Les projets de l'année.....	62
V.	CONCLUSION.....	63

I. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1-LA VILLE DU PECQ

La Ville du Pecq est une ville de 15 832 habitants (donnée INSEE 2021) d'une superficie de 2,8 km² (donnée INSEE 2021) située au nord-ouest des Yvelines en bord de Seine.

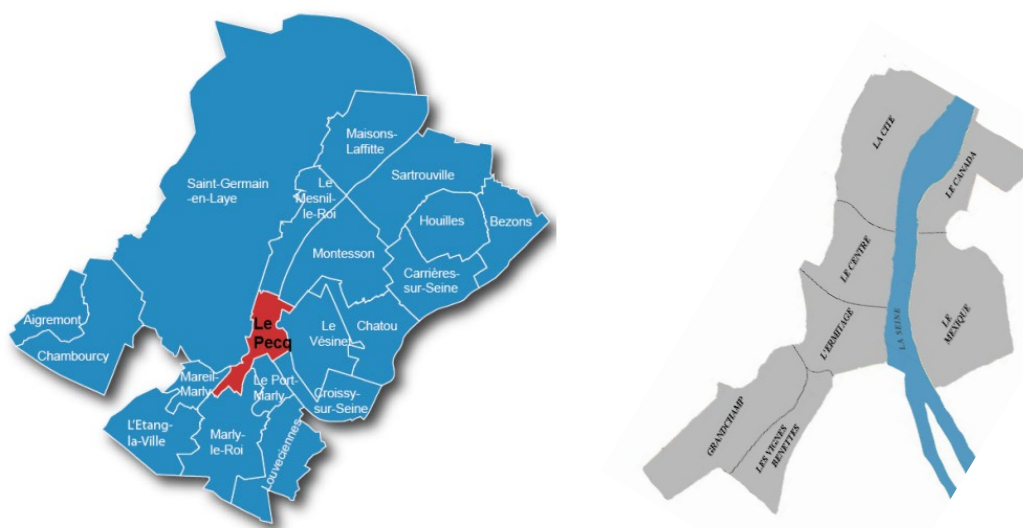
Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), qui rassemble 19 communes et plus de 335 000 habitants (recensement INSEE 2019).

Le Pecq est desservi par la ligne du RER A « LE VESINET-LE PECQ » qui permet d'atteindre le centre de Paris en 30mn et de nombreuses lignes de bus.

Elle est découpée en 7 IRIS (découpage infra-communal de l'INSEE) : 5 d'entre eux sont situés sur la rive droite de la Seine et 2 sur la rive gauche.

Les deux berges de la Seine sont reliées par le Pont Georges Pompidou, axe essentiel de circulation. Face à cette particularité, l'un des enjeux est d'offrir une répartition des services équilibrée et adaptée à la population des IRIS de chaque côté du pont.

Les communes de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine



La ville est dotée d'un parc paysagé de 8,5 hectares, le Parc Corbière, aménagé d'une promenade en bords de Seine, d'une plage d'été, d'aires de jeux pour enfants, d'un manège, d'une tyrolienne pour les plus grands, de balançoires, d'une mini-ferme et

d'un potager pédagogique ainsi que d'un stand de restauration légère, de tables de pique-nique et de tables damiers.

La Ville offre ainsi un cadre de vie agréable aux habitats pavillonnaires et collectifs qui se côtoient harmonieusement.

Afin de renforcer encore son attractivité, la ville du Pecq est engagée dans un projet « Cœur de Ville » avec une échéance de réalisation pour la fin des années 2020. À travers cet ambitieux projet, la Ville entend donner au Pecq le centre qui lui manque. La commune tire son identité et sa spécificité de la diversité de ses quartiers, de la Seine qui la traverse et de sa géographie bien particulière. Mais elle a toujours eu besoin d'un carrefour permettant aux Alpicois de se retrouver, de se croiser, de se réunir autour d'un espace agréable et utile. C'est tout l'objectif de ce Cœur de Ville que de proposer des commerces de qualité, des restaurants, des terrasses, des espaces verts en plein centre de la commune et autour de son principal atout, la Seine.

Depuis 2016, le port du Pecq est devenu une escale fluviale qui a fait l'objet de plusieurs investissements de la part du Port Autonome de Paris, notamment pour la création d'une halte fluviale capable d'accueillir des paquebots de 135m de long. Si la Ville est attentive à ce que cette activité touristique et fluviale ne devienne pas envahissante, notamment en multipliant les bateaux sur le port, ces différents aménagements en ont fait l'une des escales touristiques les plus prisées entre Paris et Le Havre. Cette escale offre la possibilité de visiter le château de Monte-Cristo, le vieux centre du Pecq, le musée promenade de Marly-le-Roi-Louveciennes, le parc départemental de la boucle de Montesson, le château et le musée de Saint-Germain-en-Laye, ainsi, bien entendu, que le château de Versailles. Il s'agit par conséquent d'un site particulièrement important pour le développement du tourisme fluvial et culturel en Île-de-France.

Par ailleurs, de nombreux équipements culturels (Théâtre du Quai 3, conservatoire municipal de musique Jehan Alain, 3 bibliothèques, « boîtes à lire » installées dans chaque quartier...), salles municipales mises à disposition des habitants, et nombreux centres sportifs (École Municipale des Sports, piscine municipale, un terrain de sports avec stade, terrains de tennis, de padel, boulodrome, handball, basketball, 3 gymnases, skate park, ping-pong, volleyball...) accessibles à tous, maillent un territoire également caractérisé par la présence d'une centaine d'associations, qui fondent son identité.

La participation des habitants constitue de fait l'un des « marqueurs » de la politique municipale, les projets faisant l'objet de nombreuses réunions d'information et de concertation. L'engagement citoyen est favorisé et s'appuie sur des dispositifs de démocratie locale et d'animation des quartiers.

La ville du Pecq compte enfin, 5 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires, dont une avec section anglophone et une avec section portugaise, 1 école privée hors contrat et 2 collèges.

DEMOGRAPHIE

Le Pecq a connu une croissance très marquée de sa population jusqu'au milieu des années 1970, liée à la construction de grands ensembles de logements collectifs, avant de voir sa taille démographique diminuer tendanciellement depuis.

En effet, bien que les IRIS pavillonnaires et familiaux gagnent des habitants (Mexique, Grandchamp, Centre, Cité) grâce à des logements de grande taille offrant des possibilités d'extension et de densification, les IRIS les plus denses offrent peu de possibilités d'évolution (Vignes Benettes, Ermitage) tout comme l'IRIS Canada dont la présence de la zone d'activités et de plusieurs résidences d'immeubles constitue de larges emprises, limitant les possibilités d'évolution.

EVOLUTION DE LA COMMUNE ET DE LA TAILLE DES MENAGES

Depuis la fin des années 1990 jusqu'aux années 2010, la taille moyenne des ménages diminue. Depuis les années 2010, le nombre moyen d'occupants par résidence principale se stabilise autour de 2,3.

La stabilité du nombre de ménages s'est principalement opérée par la progression du nombre de ménages de personne seule (1 700 en 1990, 2 455 en 2021).

Le nombre de familles monoparentales montre une hausse (440 en 1990, 646 en 2021), alors que les familles en couple avec enfant(s) ont diminué (2 500 en 1990, 2 069 en 2021) ainsi que celles en couple sans enfant (1 930 en 1990, 1 532 en 2021).

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	7 217	100,0	6 927	100,0	6 785	100,0	16 336	15 947	15 491
Ménages d'une personne	2 528	35,0	2 497	36,0	2 455	36,2	2 528	2 497	2 455
Hommes seuls	847	11,7	797	11,5	949	14,0	847	797	949
Femmes seules	1 682	23,3	1 699	24,5	1 506	22,2	1 682	1 699	1 506
Autres ménages sans famille	163	2,3	92	1,3	82	1,2	374	231	183
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 526	62,7	4 339	62,6	4 247	62,6	13 434	13 220	12 853
Un couple sans enfant	1 704	23,6	1 645	23,8	1 532	22,6	3 481	3 335	3 100
Un couple avec enfant(s)	2 027	28,1	2 095	30,2	2 069	30,5	7 920	8 302	8 174
Une famille monoparentale	794	11,0	598	8,6	646	9,5	2 033	1 583	1 579

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

enfants vivant dans des familles ...	Nombre d'enfants de ...				Total des enfants de 0-17 ans		Moyenne nationale
	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	Nombre	Part (en %)	
monoparentales avec 1 actif occupé	25	49	134	282	491	12,8	13,3
monoparentales sans actif occupé	4	15	33	54	106	2,8	6,7
monoparentales	30	65	167	336	598	15,5	20,0
couples avec 2 actifs occupés	334	379	712	962	2 387	62,0	53,6
couples avec 1 seul actif occupé	113	115	257	305	789	20,5	21,2
couples sans actif occupé	11	14	20	28	73	1,9	5,2
couples	458	508	989	1 296	3 250	84,5	80,0
total	487	572	1 156	1 632	3 848	100,0	100,0

Il y a un lien marqué entre activité professionnelle des parents et présence de jeunes enfants dans les familles.

75% des enfants vit dans une famille où tous les parents présents au domicile travaillent (65% en moyenne métropolitaine).

A contrario, 5% vit dans une famille où aucun des parents présents n'a d'activité professionnelle (contre 10% en moyenne métropolitaine).

FOCUS SUR LA PETITE ENFANCE

Selon le Schéma départemental yvelinois des services aux familles et de l'animation de la vie sociale 2021-2023 (SDSFAVS), au niveau local on peut noter que comparé à l'ensemble de la population allocataire de la France métropolitaine, [la population] des Yvelines se caractérise par :

- une part plus faible d'allocataires sans enfant (33 % contre 47 % en Métropole),
- la présence plus massive de familles avec deux enfants ou plus (53 % contre 37 % en France métropolitaine),
- une part moindre de familles monoparentales qui représentent, dans les Yvelines, 23 % des familles avec enfant(s) contre 29 % en France métropolitaine.

Le taux de natalité dans les Yvelines est de 12,9 naissances pour 1 000 habitants (niveau national : 11,3).

ANALYSE DU NIVEAU DE VIE

Ménages fiscaux et revenu disponible en 2021 : comparaisons départementales

		Ménages fiscaux		Revenu disponible par unité de consommation (niveau de vie) (en euros)		
		Nombre	Part des ménages fiscaux imposés (en %)	Médiane	1er décile (D1)	9e décile (D9)
78	Yvelines	587 390	69.7	28 130	13 610	53 140
M	France métropolitaine	28 280 168	53.4	23 080	12 080	41 230

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

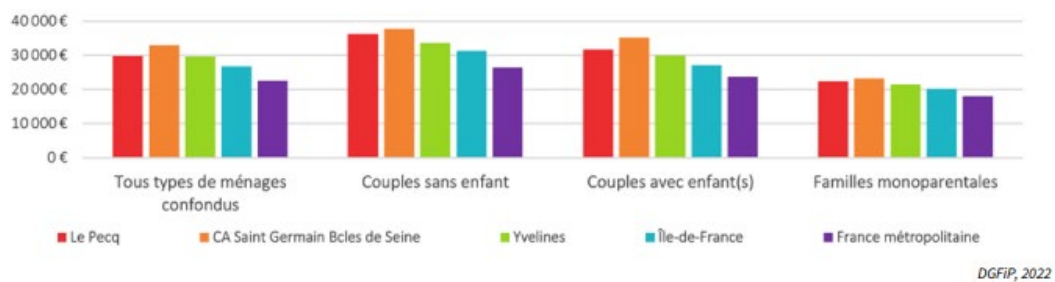
Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	6 655
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	15 705
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	30 800
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	73

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

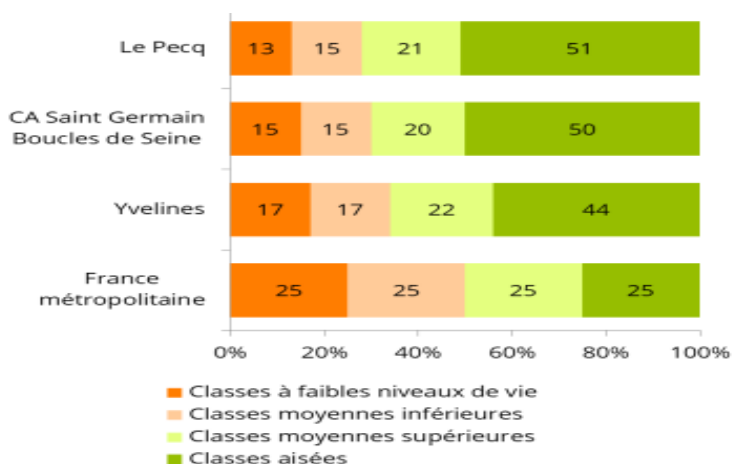
En 2021, le niveau de vie médian annuel en France métropolitaine s'élève à 23 080€. Dans les Yvelines, cette donnée augmente à 28 130€ tandis que celui des alpicois atteint 30 800€.

REVENU MÉDIAN SELON LE TYPE DE FAMILLES :



La distribution par classe de niveau de vie fait apparaître que les ménages fiscaux appartenant aux classes aisées représentent plus de la moitié des ménages alpicois.

Le Pecq est constitué d'une faible proportion de sa population appartenant aux classes moyennes 36% contre 50% en moyenne nationale.



[Sources : recensement décembre 2020-PLU 2017- Insee RP 2017]

2-LES ACTIONS CONCOURANT A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES FAMILLES ET DES JEUNES

Les articles :

- L.214-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « *Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources* ».
- Et L.214-7 « *Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées* ».

facilitent et garantissent l'accès aux modes d'accueil de la petite enfance aux familles connaissant des difficultés particulières.

Pour répondre aux besoins d'accueil des enfants vivants dans une cellule familiale fragilisée (monoparentale, en situation de handicap, parent mineur : pour leur permettre de ne pas rompre leur parcours scolaire ou professionnel etc..) la Ville réserve à ces familles un examen spécifique de leur dossier en associant le service vie sociale ainsi que les services départementaux de la PMI.

En parallèle et de façon équitable, afin de soutenir les jeunes ménages et les femmes qui travaillent, de contribuer au développement de la mixité sociale, également recherchée par la diversification de l'habitat alpicois, la Ville attribue à ces derniers les places d'accueil régulier à temps complet (4 et 5 jours par semaine). Enfin, afin de faciliter les démarches des familles dont au moins l'un des parents recherche un emploi, la Ville propose des places d'accueil régulier entre 1 et 3 jours par semaine, évolutif en fonction de la situation familiale.

Cette volonté de mixité sociale doit permettre aux tout-petits enfants de la Ville de grandir dans un environnement favorable et profitable à tous, quel que soit le milieu social ou culturel d'origine.

La Ville entend ainsi, en permettant et facilitant la découverte de soi et des autres, promouvoir les valeurs de respect, de tolérance et de bien vivre ensemble. Sa politique porte l'ambition de créer un continuum éducatif cohérent, de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'enfance.

De plus, dans le cadre de l'accompagnement des jeunes dans leur scolarité, la Ville accueille, dans les structures petite enfance municipales, des stagiaires – notamment issus des classes de 3ème des collèges alpicois ou inscrits dans un parcours qualifiant auprès d'organismes de certification et d'écoles de formation aux différents métiers de la petite enfance.

La Ville recrute également chaque année des apprentis qui préparent les diplômes d'Auxiliaire de Puériculture ou CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

3-LES MODALITES D'INTEGRATION ET DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES EXTERIEURS

Parce qu'il nous est impossible de travailler seul et isolé, l'accueil du jeune enfant nécessite la mise en œuvre de réseaux professionnels larges et variés. Il s'agit d'une organisation et d'une méthode de travail essentielles à l'accueil des enfants et de leur famille et à la réponse à leurs besoins spécifiques sur le territoire.

Le service petite enfance est notamment en étroite collaboration avec :

- Le conseil départemental par le biais de la PMI : La conseillère technique du secteur accompagne la délivrance des agréments et assure le suivi des lieux d'accueil des jeunes enfants. Dans le cadre de la mission contrôle elle accompagne la mise en conformité réglementaire des établissements et veille ainsi à l'occasion de chaque inspection à la qualité d'accueil des enfants et à leur sécurité.
- La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) : La conseillère technique en action sociale apporte un accompagnement technique et financier, notamment par le biais de la CTG (Convention territoriale globale).
- La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : L'inspecteur est chargé de l'accompagnement, de la délivrance de l'agrément sanitaire et du contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant, notamment en matière de sécurité alimentaire.
- Les Familles : Premier partenaire du quotidien, tout au long du projet nous valorisons le partenariat avec les familles car celui-ci nous permet d'accueillir l'enfant dans son entièreté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de l'équipe et indispensable à l'accueil du tout petit. Les établissements d'accueil du jeune enfant apporte un lieu de soutien à la parentalité tout au long de l'accueil de l'enfant et de sa famille.
- Le Pôle Education Jeunesse et Sport (PEJS) : Le service Petite Enfance appartient au PEJS. Premier interlocuteur des familles qui souhaitent déposer un dossier de demande de place en crèche, le PEJS permet également le développement d'actions culturelles et pédagogiques transversales en associant le service Petite Enfance au Projet Educatif de Territoire (PEDT).
- Les bibliothèques municipales : Par le partenariat avec un bibliothécaire spécialisée petite enfance, la Ville permet aux tout-petits accueillis au sein des EAJE de se familiariser avec le livre, la lecture, les contes.
- La musicienne : La découverte artistique et culturelle à travers la musique se développe dans les EAJE par l'intervention pluriannuelle d'une musicienne qualifiée.

- Le service vie sociale : par un regard croisé pluridisciplinaire sur certaines situations familiales, le partenariat avec le service vie sociale permet une meilleure compréhension des situations particulières des familles et de leurs besoins.
- Les services techniques : partenaires essentiels, les agents des services techniques concourent à la sécurisation, l'entretien, la réparation et l'embellissement des lieux d'accueil du jeune enfant.
- Les organisme de formation (apprentis, stagiaires) : Former les futurs professionnels de la petite enfance est une mission majeure pour garantir l'accueil de demain. Le partenariat avec les organismes de formation fiables et sérieux nous permet tout au long de l'année d'accueillir et de former des stagiaires et apprentis aux métiers d'accueil du jeune enfant.

4-DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2022, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), en partenariat avec la Ville du Pecq, a lancé, à titre d'expérimentation, un service de vélos et trottinettes électriques en libre-service. Au Pecq, 44 trottinettes et 22 vélos, répartis sur 14 stations, sont ainsi mis à disposition.

Dans le même esprit, à partir de fin 2024, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) déploie son service d'autopartage (ou location de véhicules en libre-service) sur le territoire, à titre expérimental. La commune du Pecq s'est portée volontaire pour participer avec 2 véhicules.

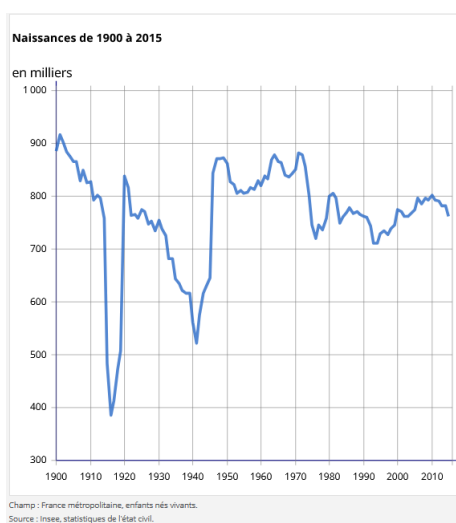
D'autre part, la limitation de l'exposition des tout-petits aux perturbateurs endocriniens fait partie d'un vaste plan européen et national. Lieu de vie des moins de trois ans, les crèches municipales s'engagent pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens et aux plastiques. Cela passe par l'achat de fournitures et d'équipements mieux adaptés et depuis fin 2022 par l'achat de vaisselle uniquement en inox et en verre, pour toutes les crèches du Pecq. La sensibilisation au gaspillage alimentaire s'initie dès le plus jeune âge par l'exemple donné par les professionnels tels que resservir à la demande plutôt que de remplir les assiettes ou encore utiliser l'eau du robinet (sanitairement contrôlée régulièrement) et recycler l'eau non consommée lors des repas, fermer les robinets etc.

II. PROJET D'ACCUEIL

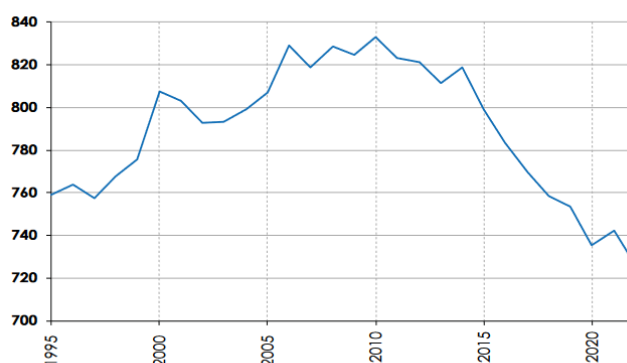
1- LES PRESTATIONS D'ACCUEIL « PETITE ENFANCE » AU PECQ

Il est constaté depuis les années 2010 un décrochage national du nombre de naissances.

En 2022, 726 000 bébés sont nés en France, soit 16 000 de moins qu'en 2021 (-2,2%), selon le rapport annuel 2023 de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape). Au 1er janvier 2023, la France compte 2,1 millions d'enfants âgés de moins de 3 ans. Depuis 2011, en France hors Mayotte, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 360 000, soit -15 %.



Nombre de naissances vivantes de 1995 à 2022 (en milliers)



Cette diminution se traduit par une baisse du nombre de demande de places en crèches, même si une liste d'attente est toujours existante chaque année. Suite à la commission, environ 70% de réponse positive sont faites aux familles. Ce même constat est fait auprès des assistantes maternelles de la Ville.

Ces chiffres sont corroborés par les informations en libre accès de la Caisse d'Allocation Familiales des Yvelines (CAFY) : le nombre d'enfants âgés de 0 à 2 ans et dont la famille bénéficie d'au moins une prestation CAF est en diminution depuis 2011.

Les orientations de l'équipe municipale concernant le secteur Petite Enfance sont traduites quotidiennement par la responsable du service Petite Enfance et les équipes de direction des crèches sur le terrain :

➔ Répondre aux besoins des familles

- Maintenir et développer l'offre en accueil collectif
- Proposer une amplitude horaire adaptée aux besoins
- Développer les structures en Multi Accueil
- Assurer un accueil 48 semaines/an

→ Prendre en compte les situations spécifiques

- Places d'urgence existantes dans nos structures
- Accueil des enfants porteur de handicap ou de maladie chronique

→ Assurer un accueil de qualité

- Améliorer constamment la qualité d'accueil de l'enfant et favoriser son épanouissement et son développement
- Poursuivre la réflexion sur les pratiques professionnelles et les différents aspects de l'accueil
- Proposer des partenariats (bibliothèque, conteuse, spectacle)
- Poursuivre la formation des professionnelles de la Petite Enfance à travers les formations continues, les journées pédagogiques
- Accompagner aux Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Depuis début 2024 un nouveau service est créé en matière d'accompagnement à la parentalité : le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) baptisé L'Unisson. Il propose un espace de jeu libre pour les enfants de 0 à 4 ans et un lieu de parole pour les parents, autour de trois principes fondamentaux : anonymat, liberté d'accès et gratuité. Sur place, les parents peuvent échanger autour de la parentalité, poser leurs questions et partager leurs expériences avec d'autres parents. Des jeux et des livres sont mis à disposition librement, chacun organisant son temps comme il le souhaite. Deux accueillants sont toujours présents pour les familles. Formés à l'écoute, leur rôle est de mettre à l'aise parents et enfants, et de favoriser le dialogue. Le LAEP est en partie financé par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Les établissements d'accueil du jeune enfant municipaux (EAJE), le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) composent le service municipal de la Petite Enfance au sein duquel travaillent une cinquantaine d'agents, qui œuvrent quotidiennement au bien-être, à l'hygiène, à la sécurité et au bon développement physique, affectif, social et moral des tout-petits, selon le rythme propre à chacun d'entre eux et dans le respect de la vie en collectivité.

Les EAJE sont réservés aux enfants âgés de 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle et dont les parents résident au Pecq. L'accueil est possible jusqu'à l'âge de 6 ans pour les enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, sur dérogation médicale.

Les enfants peuvent être accueillis :

- soit au sein d'une structure collective municipale
- soit au domicile d'une des 41 assistantes maternelles agréées indépendantes
- soit au sein de l'un des établissements collectifs en gestion privée implantés sur la Ville ou liés par une convention Ville

Afin de répondre aux besoins des familles et de faire face à leurs évolutions, au 1er septembre 2024, la capacité des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant s'élève à 138 places et est répartie de la façon suivante :

Crèche Collective La Fontaine

Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h30 - 24 berceaux

Multi-accueil L'Île aux Câlins

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 – 40 berceaux

Multi-accueil Les Dauphins

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h – 34 berceaux

Multi-accueil Saint-Exupéry

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30 – 15 berceaux

Multi-accueil Les Diablotins

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30 – 25 berceaux

Trois types d'accueil sont proposés dans les structures municipales :

L'accueil régulier

La demande d'accueil régulier s'effectue à l'accueil du Pôle Education Jeunesse et Sport. L'accueil régulier est formalisé par un contrat établi entre les parents et la collectivité, détaillant les heures et les jours qui sont réservés à l'accueil de l'enfant à temps complet ou partiel, pour une période définie.

L'accueil occasionnel

L'accueil occasionnel est proposé aux familles aux cotés de l'accueil régulier : il s'agit d'heures complémentaires, en fonction des besoins de garde exceptionnels des familles et des disponibilités des structures

L'accueil d'urgence

Dans chaque établissement, une ou plusieurs places sont disponibles pour un accueil d'urgence. L'accueil d'urgence présente un caractère de dépannage sur une courte durée et permet de répondre à un besoin d'accueil qui ne peut être différé en lien avec une situation particulière : hospitalisation d'un parent, problèmes familiaux, interruption temporaire de la garde de l'enfant due à la maladie de son assistante maternelle, etc... Sa durée est limitée à 2 mois au maximum, et n'ouvre pas droit d'office à un accueil régulier par la suite.

La capacité d'accueil municipale est complétée par :

- les 41 Assistantes Maternelles indépendantes, dont l'activité est soutenue par le Relais Petite Enfance (RPE) avec 144 places
- les structures privées au nombre de 3 depuis 2023 :
Quartier CANADA : Micro-crèche « Baby Montessori » (12 places)

- Quartier VIGNES BENETTES : Micro-crèche « Lovely5BB » (10 places)
Quartier CENTRE : Micro-crèche « Bulles de crèche » (12 places)
- Les structures privées en convention avec la Ville au nombre de 2 depuis 2023 :
 - Sur la commune de Marly le Roi : Multi-Accueil inter-entreprises et collectivité « Les petits mousquetaires » (28 places)
 - Sur la commune de Conflans Sainte Honorine : Crèche solidaire associative « baby-Loup » (38 places)

L'ensemble des structures municipales et assistantes maternelles permettent d'atteindre un taux global de couverture de 72.7% (sources DataCAF 2021) alors que le département des Yvelines affiche un taux de 60%.

2- LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP OU DES MALADIES CHRONIQUES

Parce qu'elle souhaite concourir à l'intégration sociale de ceux qui présentent un handicap ou sont atteints d'une maladie chronique, la Ville du Pecq – l'équipe municipale autant que l'ensemble des professionnels des structures petite enfance – considère l'accueil de ces enfants au sein des établissements d'accueil du jeune enfant comme une évidence, et une chance pour tous les enfants de la crèche. Les parents et/ou les enfants porteur d'un handicap sont prioritaires pour obtenir une place en crèche, à la condition que la nature du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité. C'est pourquoi, avant toute décision, une réflexion multi-partenaire, associant notamment les structures médico-sociales de soins, est menée afin de déterminer les conditions de cet accueil et leur déclinaison opérationnelle. Lorsqu'un enfant présentant un handicap ou une maladie chronique est accueilli, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi conjointement par la direction de la crèche qui accueille l'enfant, les parents, le médecin traitant et le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) des établissements d'accueil du jeune enfant du Pecq. Afin de permettre une meilleure prise en charge de tous les enfants au sein d'une unité de vie accueillant un enfant présentant un handicap et de soulager le travail de l'équipe, une place est neutralisée afin de réduire le nombre d'enfants. Selon les besoins, des réunions de concertation et de synthèse sont régulièrement organisées avec les différents partenaires qui interviennent dans la prise en charge de l'enfant afin de faire un point sur son adaptation et son intégration au sein de la structure ainsi que sur son évolution.

3- LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS

Sous la responsabilité de la responsable du service Petite Enfance, pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants, la Ville s'entoure des compétences d'équipes pluridisciplinaires, dont les principales fonctions et missions sont les suivantes :

3.1 LES FONCTIONS TRANSVERSALES

3.1.1 LA FONCTION DE DIRECTION

La direction de l'établissement est confiée à une personne titulaire des diplômes exigés par les dispositions du code de la santé publique en vigueur :

- Diplôme d'Etat d'Infirmier Puériculteur
- Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes Enfants
- Diplôme d'Etat de Psychomotricien
- Toute personne répondant aux obligations d'expérience et de qualification précisées par l'article R2324-34 du code de la santé publique

Les principales missions du directeur sont :

- L'accompagnement, conformément à un projet d'accueil, des enfants et des familles dans des conditions optimales de sécurité et de bien-être.
- La gestion et l'organisation de l'établissement placé sous sa responsabilité comme de l'application du règlement de fonctionnement.
- L'encadrement, l'animation et le soutien de l'équipe.
- La coordination de l'ensemble des actions qui sont entreprises dans la crèche et l'élaboration avec son équipe du projet pédagogique.
- L'organisation des échanges d'informations entre la crèche et les familles, à titre individuel pour chaque enfant et au quotidien, comme à titre collectif et à l'occasion de rencontres associant familles et équipes.
- La gestion administrative et financière, et le suivi du matériel et des locaux.

Les Directeurs des Etablissements sont placées sous l'autorité de la responsable du service Petite Enfance. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents et garants avec l'équipe, de la santé, la sécurité et le bien-être physique et psychologique des enfants qui leur sont confiés.

3.1.2 LA FONCTION DE CONTINUITE DE DIRECTION

Le directeur peut, le cas échéant, être assisté d'un adjoint chargé de le seconder dans l'accomplissement de ses missions et qui le supplée lors de ses absences.

En l'absence du directeur, la continuité de la fonction de direction est assurée selon un protocole défini.

3.1.3 LA FONCTION DE PSYCHOLOGUE

Le psychologue contribue, en lien avec l'équipe et les parents, à la bonne adaptation des enfants et à leur épanouissement psychomoteur.

Il apporte aux équipes soutien et formation, et anime des temps d'analyses de pratiques conformément au décret en vigueur.

Il apporte aux parents écoute et orientation si besoin.

Il a une mission de prévention médico-sociale.

3.1.4 LE REFERENT SANTE ACCUEIL INCLUSIF

Les modalités de concours du « Référent Santé et Accueil inclusif » au sein des crèches s'inscrivent dans le respect des conditions précisées par l'Article R2324-39 du Code de la Santé Publique.

Pour l'exercice de ses missions, le RSAI de l'établissement, peut recevoir les familles avec leur(s) enfant(s) accueilli(s) à la crèche, à leur demande, à son initiative ou à la demande du directeur.

3.1.5 L'ACCOMPAGNANT EN SANTE DU JEUNE ENFANT

Les modalités de l'accompagnant en santé du jeune enfant au sein des crèches s'inscrivent dans le respect des conditions précisées par l'article R. 2324-40 du Code de la Santé Publique.

Il est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et de l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Il travaille autant que de besoin avec les professionnels des services de PMI et tous les acteurs locaux en matière de santé et handicap et il peut, avec l'accord des parents, prendre contact avec le médecin traitant de l'enfant

3.2 LES PROFESSIONNELS INTERVENANT AUPRES DES ENFANTS

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire constituée de professionnels titulaires des qualifications exigées par la réglementation en vigueur. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs et des actions contenues dans le projet d'établissement.

L'équipe se compose de :

3.2.1 EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS :

Placés auprès des enfants, ils garantissent le projet éducatif, transmettent ses valeurs, mènent des actions d'éducation, d'animation contribuant à l'éveil et au développement des enfants dans un projet d'équipe.

Ils font partie de l'équipe d'encadrement élargie et assurent, par délégation, la fonction de direction en cas d'absence du directeur.

3.2.2 AUXILIAIRES DE PUERICULTURE :

Impliqués dans l'orientation pédagogique, ils veillent au bien-être physique et psychique des enfants dont ils ont la responsabilité, en toute sécurité.

3.2.3 AGENTS AUPRES DES ENFANTS :

Également impliqués dans l'orientation pédagogique, ils assurent des soins d'hygiène de confort, mettent en place des activités ludiques auprès des enfants en étant soutenus dans leur fonction par l'auxiliaire de puériculture et par l'éducateur.

3.2.4 APPRENTIS CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Au sein du service petite enfance, sous la responsabilité du Directeur de la structure et accompagné du maître d'apprentissage, ils se forment à assurer l'accueil, l'hygiène et la sécurité des enfants dans le respect du projet éducatif de la structure.

3.3 L'EQUIPE TECHNIQUE

3.3.1 LES INTENDANTES, AGENTS DE SERVICE POLYVALENTS

L'agent de service polyvalent, ou intendant, a la responsabilité de l'entretien du linge, du matériel et des locaux de la crèche.

Il réceptionne, assure la mise en température et organise le service des repas (préparés au sein de la cuisine centrale des crèches par un cuisinier et un aide cuisinier).

Il respecte les normes d'hygiène en cuisine (HACCP) : procédures de manipulation et de distribution des aliments.

Il est responsable de l'entretien et de l'hygiène des locaux, du matériel et de l'entretien du linge.

Il peut assister les agents auprès des enfants de façon ponctuelle.

3.3.2 LE CUISINIER

Le cuisinier élabore et soumet au Directeur Infirmier(ère) Puériculteur(trice) de l'établissement les menus sur la base du plan alimentaire dans le respect du PNNS (Programme National Nutrition Santé), défini de façon à garantir la variété et en respectant les règles d'équilibre et de besoins alimentaires selon l'âge, les goûts et les capacités des enfants.

Pour ce faire, il est en lien avec la direction et l'équipe pédagogique.

Il assure la préparation des repas dans le respect des normes HACCP.

Il travaille sous la responsabilité du Directeur de l'Etablissement et en collaboration avec l'équipe entière.

Il peut encadrer, selon la taille de l'établissement, une ou plusieurs personnes en cuisine.

Il inscrit son activité dans le cadre du projet d'établissement qu'il contribue à faire évoluer et mobilise sa créativité afin de rendre attrayants les différents plats.

Il respecte les consignes en cas d'allergie alimentaire de certains enfants.

3.4 AUTRES

Des intervenants extérieurs peuvent ponctuellement participer à certaines animations (éveil musical, bibliothèque, conteur, etc.).

III. PROJET EDUCATIF GLOBAL

Le projet éducatif a pour objectif de définir une cohésion dans la prise en charge des enfants afin que les principes nécessaires à leur construction psychique et à leur développement soient respectés.

Cette continuité, cette sécurité et la cohérence au niveau des soins donnés aux enfants ne peut se développer que dans un environnement « suffisamment bon ».

L'environnement « suffisamment bon » se construit dans le respect de la famille, le respect de la personne de l'enfant, dans son rythme propre et l'écoute de ses besoins.

Construire cet environnement c'est :

1. ASSURER A L'ENFANT UNE SECURITE AFFECTIVE

Tout nourrisson, tout petit enfant a besoin de continuité affective, d'être entouré, enveloppé, y compris psychiquement : c'est la fonction des soins maternels décrits par D. WINNICOTT.

Des soins maternels satisfaisants, il découle l'édification chez l'enfant d'un sentiment de continuité d'être, base de la force du moi ; alors que chaque carence aboutit à une interruption de ce sentiment de continuité d'être.

En crèche, l'enfant est dépendant de plusieurs personnes pour assurer cette fonction vitale pour lui, et il appartient à l'adulte chargé « d'assurer la permanence des soins maternels, de porter plusieurs enfants dans sa tête, dans ses bras, dans son cœur, et de nouer avec chacun la relation individuelle permettant qu'il ne soit pas psychiquement seul. » (G. APPEL)

2. ETABLIR UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES PARENTS QUI FACILITE LA SEPARATION

Quand un enfant est accueilli à la crèche, les parents sont reçus pour un rdv d'admission et un contrat d'accueil tenant compte des besoins de chaque famille est alors établi. Il stipule les modalités et la prise en charge individuelle de l'enfant. La Première Période d'Accueil échelonnée sera définie lors de l'entretien avec le directeur. Il s'agit de créer une triade entre l'enfant, sa famille et les professionnels de la crèche.

2.1 LA PREMIERE PERIODE D'ACCUEIL

C'est le temps nécessaire à chacun, parents, enfants, professionnels, pour faire connaissance, se rencontrer, créer des liens et se séparer en douceur.

Durant cette période la durée du temps d'accueil est progressive et se déroulera à différents moments de la journée et sur plusieurs jours.

Elle permettra que se construise, pour l'enfant et le parent, un véritable « espace transitionnel » entre le monde de la maison et le monde de la crèche, et les prémices d'une relation de confiance.

Dès le premier jour, un professionnel est présenté aux parents et à l'enfant. Il sera l'adulte de référence et le premier repère dans le lien pour celui-ci. A ce titre, il est porteur de l'histoire de l'enfant que sa famille lui a confié dès les premiers échanges. Grâce à cette relation, il pourra par la suite porter psychiquement en lui l'enfant et ses parents, assurant ainsi la continuité de son histoire.

C'est lui qui rassemble les informations, les observations, et veille à la continuité des transmissions qui concernent cet enfant entre tous les professionnels.

Chaque professionnel est responsable d'un groupe d'enfants et travaille en relais avec l'ensemble des professionnels de l'équipe.

En effet, l'accueil de l'enfant à la crèche ne se réduit pas à ce professionnel de référence, il est le fruit d'un travail d'équipe, où les compétences de chacun sont mises au service de la qualité de l'accueil de chaque enfant.

Au cours de cette Première Période d'Accueil, des échanges de plus en plus individualisés s'instaurent petit à petit. Progressivement, les parents et le professionnel proposent chacun à leur tour un soin à l'enfant : repas, change. Il doit s'instaurer entre le professionnel, l'enfant et sa famille une relation de confiance.

La première rencontre se déroulera dans un lieu intime à l'écart des autres enfants afin de préserver la qualité de cette première rencontre.

Les rencontres suivantes se dérouleront dans le lieu de vie de l'enfant. L'enfant et son parent sont alors présentés aux autres enfants et au professionnel relais puis dans un second temps aux autres adultes intervenants dans la structure.

Une fois l'intégration de l'enfant dans son lieu de vie réalisée, les transmissions du matin et du soir seront des moments privilégiés d'échanges avec les parents lors de l'accueil au quotidien.

2.2 L'ACCUEIL QUOTIDIEN

La relation ainsi entretenue avec les parents, assure à l'enfant une enveloppe sécurisante qui permet d'envisager la séparation sans trop d'inquiétude. Tous les jours, l'enfant est attendu et accueilli par un adulte disponible, attentif à la transmission familiale (état de santé, fatigue, petites anecdotes familiales...).

L'accueil individualisé, l'attention portée à l'enfant, ainsi que si nécessaire son doudou ou autre objet transitionnel, repère affectif qui fait le lien entre la maison et la crèche, aident l'enfant à s'installer dans son environnement de vie pour la journée.

Une attention particulière sera accordée aux retrouvailles ponctuant la fin de la journée, et représentant un moment favorable de transmissions et d'échanges avec les parents.

3. GARANTIR A L'ENFANT DES SOINS ADAPTES A SES BESOINS

On entend par soins tous les moments où le professionnel entretient une relation maternante directe en interaction avec l'enfant, comme le portage, les changes, le repas, ou l'endormissement. Le plaisir que l'enfant prend dans ces soins et le bien-être qui en découle est primordial et favorise la constitution d'une sécurité de base, la prise de conscience de son corps et son désir d'autonomie.

Ces soins nécessitent des gestes doux, enveloppants et respectueux des capacités de l'enfant. Ils rythment quotidiennement la journée, ils sont individualisés et adaptés à chacun. Ils constituent pour l'enfant des repères fiables et stables, gages d'une bonne continuité interne.

L'enfant doit toujours être considéré comme « comprenant » et comme « sujet » à part entière, le professionnel a le « souci » de faire appel à sa participation à tout moment au cours des soins. Il lui parle, lui explique ses gestes, commente ses réactions et ce, quel que soit son âge.

Pourquoi parler au nourrisson ? En effet, le nourrisson ne comprend pas tous les mots mais il en saisit l'intention et peu à peu le sens. Il parle avec son corps, ses cris, ses vocalises. Parler rassure et reconforte l'enfant, le stimule, l'encourage à communiquer, éveille en lui le plaisir d'émettre des sons, puis le désir de parler.

Les soins sont donnés dans un ordre qui donne à chaque enfant un tour. Cela l'aide à anticiper et à attendre, sachant qu'il aura lui aussi son moment privilégié, il peut ainsi vaquer tranquillement à ses occupations.

3.1 LE REPAS : MOMENT CONVIVIAL D'ECHANGES ET MOMENT DE PLAISIR

Les repas sont des moments qui rythment la vie de l'enfant à la crèche, ils sont repérés et attendus.

Pour les bébés les biberons sont donnés par le professionnel référent ou le professionnel relais à la demande de chacun, selon son propre rythme, dans les bras ; puis progressivement de façon plus autonome en tenant compte de son développement. L'enfant doit pouvoir anticiper sans être surpris : un tour de rôle lui sera proposé en fonction de ses besoins et son rythme de sommeil.

Avec l'introduction de l'alimentation diversifiée, la cuillère est proposée progressivement. L'observation des réactions de l'enfant à ces nouveaux goûts guide l'adulte pour moduler ses propositions.

Quand l'enfant manifeste le désir de se mettre à table et de faire seul, il peut alors toucher les aliments (expérimentation nécessaire à ce stade-là) pour enfin manger seul, et plus tard selon ses aptitudes et ses dispositions avec un ou plusieurs autres enfants.

Il s'agit de donner la priorité au repas comme temps d'échange. C'est le repas comme construction relationnelle qui est privilégié.

Nous pouvons observer qu'un enfant qui est en sécurité de lien, occupé dans une activité qu'il a investie, peut normalement attendre, et ce d'autant plus que le professionnel a apprécié les besoins et donné à chacun un tour de rôle correspondant.

Attabler trop tôt plusieurs enfants ensemble, et ce dès qu'ils possèdent une certaine autonomie, peut favoriser des phénomènes de groupe que le professionnel aura alors des difficultés à canaliser, à penser et à interpréter. Dans ces conditions, les repas deviennent parfois bruyants et source de déplaisir pour tous et quelquefois abrégés si on n'y prend pas garde.

Pouvoir réfléchir à tout ce qui se joue, se construit pour l'enfant autour de la nourriture, autour de ce mode oral qui constitue sa première approche du monde, est indispensable.

Le repas est également le moment privilégié de la verbalisation, pour passer « de la bouche pleine du sein à la bouche pleine de mots ». Cela s'effectue au départ à travers une relation la plus individualisée possible. Le lien à l'enfant doit être fortement investi.

Petit à petit, l'enfant intériorise ainsi de bonnes expériences, il peut alors partager, déjeuner et goûter avec un ou plusieurs autres enfants aussi autonomes que lui.

Dans ces conditions, le repas devient aussi un moment de socialisation, de plaisir partagé avec l'adulte, d'échanges avec tous, de découvertes... et d'apprentissage du goût.

Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale des crèches par un cuisinier et livrés en liaison froide. Les menus sont équilibrés et réalisés sur la base des recommandations du Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) et de la construction d'un plan alimentaire élaboré par un Infirmier Puériculteur.

Les régimes pour raisons médicales sont bien sur respectés, dans le cadre de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

3.2 LE CHANGE DE LA COUCHE DE L'ENFANT : ELEMENT IMPORTANT DU CONFORT ET DU BIEN-ETRE

Le change est un temps de communication et d'échanges individualisés et privilégiés. C'est la seule situation où il ne partage pas le professionnel avec les autres enfants. C'est un moment de partage de l'intimité, de « fragilité » car l'enfant est nu. L'enfant sera prévenu avant le change ou autre intervention sur son corps. Le professionnel lui explique ses gestes, le fait participer et découvrir son corps en lui nommant les parties. Il est important de reconnaître au bébé la liberté de se mouvoir

dans la relation au soin. La salle de change est conçue de manière à protéger l'enfant du groupe et respecter son intimité.

Progressivement l'acquisition de la propreté se fait dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

L'acquisition du pot ou des toilettes se fait d'une manière progressive en concertation avec les parents.

3.3 LE SOMMEIL, LE REPOS : UN TEMPS INDISPENSABLE A L'EQUILIBRE DE L'ENFANT

Pour récupérer de la fatigue, de l'agitation, mais aussi pour grandir, les temps de sommeil doivent être favorisés pour permettre à l'enfant de se ressourcer. Dès les premiers signes observés (bâillements, pleurs, excitation...), l'adulte propose à l'enfant un moment de repos. Dans son lit, ou dans un lieu qui convient à l'enfant, repéré et toujours positionné à la même place, il retrouve son doudou, sa peluche... L'enfant s'endormira plus facilement s'il se sent en sécurité, entouré de ses propres objets. Le rôle de l'adulte sera de l'aider à trouver un rituel d'endormissement qui lui convienne.

A son réveil, l'enfant sera levé dès qu'il en manifestera le désir, l'important étant de toujours respecter le rythme de sommeil et d'éveil de chacun, notamment chez les enfants entre 12 et 24 mois qui ont encore besoin de repos le matin et/ ou en fin d'après-midi.

Des lits bas permettent aux enfants de se lever seuls (favorisant ainsi leur autonomie) mais aussi de pouvoir, une fois levés se livrer à leur guise à des activités ludiques.

4. FAVORISER L'EVEIL DE L'ENFANT, SON AUTONOMIE EN S'APPUYANT SUR SES RESSOURCES PERSONNELLES, SES COMPETENCES ET SES CAPACITES

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue. » J. EPSTEIN

Le jeu occupe une place primordiale dans le développement de l'enfant. Le jeu nourrit sans arrêt le développement de la même façon que le développement nourrit sans arrêt le jeu.

C'est une activité naturelle et spontanée, l'enfant bien portant, en sécurité de lien, se montre actif, autonome et sûr de lui. Il peut expérimenter ses capacités et ses limites à travers les jeux et les matériaux qui lui sont proposés, mais aussi le plaisir à jouer et se laisser aller à la créativité.

L'activité est toujours proposée mais jamais imposée ni dirigée, elle peut quelque fois être accompagnée. Elle est toujours soutenue et encouragée par l'adulte qui n'interfère pas de façon directe sauf si l'enfant est en difficulté (danger ou situation conflictuelle).

L'adulte s'appuie sur les ressources personnelles et les compétences de l'enfant, et permet à l'enfant d'être actif et acteur de son jeu. Par ses propositions et du matériel

adapté, l'adulte respecte l'enfant dans son développement (là où il en est), dans son rythme et dans ses capacités.

Le professionnel accompagne l'enfant dans ses acquisitions motrices mais ne devance pas certaines postures (par ex : position assise, marche, ...) .

4.1 LE TOUT PETIT ENFANT : LES PROPOSITIONS D'ÉVEIL

Souvent nous pouvons avoir l'impression que le nourrisson ne joue pas, semble s'ennuyer et alors très souvent lui sont proposés des jouets pour le stimuler, l'intéresser. Nous ressentons le besoin de l'occuper. Or, à moins qu'il ne sollicite l'adulte, le bébé peut s'occuper seul de multiples manières qui, toutes, favorisent sa créativité. Il peut se laisser aller à des rêveries ou jouer avec des parties de son corps (mains, pieds, ...).

Pour ce faire, il est nécessaire de respecter un périmètre physique autour de lui qui lui permette de se mouvoir et d'évoluer en toute liberté, de lui présenter des jouets suffisamment attirants et diversifiés dans leurs formes, leurs couleurs, et de les renouveler quand son attention se relâche.

UN EVEIL SENSORIEL ET UNE STIMULATION TACTILE

Nous proposons aux plus jeunes des jeux d'éveil développant la préhension, et l'intelligence sensori-motrice (hochets souples et rigides, articulés, de formes et de tailles variées...)

Ces objets sont de différentes densités (mou, durs), de différentes formes, de différentes matières et de sonorités variées. Les objets sont placés à bonne distance, ni trop loin, ni trop près, et ils seront sélectionnés suivant les capacités de l'enfant.

Pour les plus grands, avec le développement de la pince fine, de la station assise et de la motricité, d'autres objets sont mis à disposition (bassine, balle, seau, grelots et autres jouets divers à empiler, à encastrier, à rouler, à tirer). Ils peuvent ainsi faire passer l'objet d'une main à une autre, les secouer pour faire du bruit, s'exercer aux premiers lancers, aux transvasements, ébaucher les gestes d'empiler ou d'emboîter.

LA MOTRICITE LIBRE

Ce concept a été développé par la pédiatre Emmi PICKLER, responsable de la pouponnière LOCZY au début des années 1950. Il consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant sans les lui enseigner, en favorisant un environnement sécurisé. L'un des grands principes est ne pas installer l'enfant dans une position qu'il ne peut pas prendre par lui-même. Les crèches s'inspirent de sa pédagogie.

L'ITINERANCE LUDIQUE OU LA LIBRE CIRCULATION

L'itinérance ludique est une pédagogie mise en place par Laurence Rameau, issue des enseignements de tous les grands pédagogues et des neurosciences. Le but de l'itinérance ludique est donc de trouver une pédagogie valable pour tous les enfants de la crèche. Elle s'articule autour de quatre grands principes :

- la libre circulation des enfants dans la crèche : En fonction de l'architecture et des contraintes de la crèche, les équipes vont faire en sorte que les enfants circulent autant que possible comme ils le veulent à l'intérieur de cette unité. On laisse les portes ouvertes, en continu ou à certains moments, et on leur permet d'aller voir ce qu'il se passe de l'autre côté. « Les enfants ont leur repères : l'endroit où ils mangent, où ils dorment. Cela suffit. Et quand ils se promènent, ils vont rencontrer des enfants qui n'ont pas le même âge qu'eux, qui ont un stade de développement différent », et c'est là tout l'intérêt.
- la création d'univers ludiques : L'idée n'est plus de parler d'ateliers ou même d'activités. Dans l'itinérance ludique on parle « d'univers ludiques » valables pour des enfants de tous les âges. Ils sont en effet à l'âge de la découverte des objets et n'ont pas de représentation du monde.
- le fait que l'enfant soit auteur de son jeu : Grâce aux différents objets ludiques fournis, l'enfant n'est pas seulement acteur de son jeu, il en est l'auteur. Il décide de ce qu'il va faire. Certains vont explorer la texture du carton, d'autres vont faire l'expérience du contenu et contenant en entrant dedans et en en sortant ; d'autres encore vont en faire une voiture ou une maison.
- l'accompagnement des enfants pour étayer leurs apprentissages : les professionnels accompagnent par leur regards, leurs paroles, leurs gestes, leur présence, chacun des enfants qui se sentira porté et pourra aller de l'avant dans ses découvertes.

« De cette manière, on répond aux attentes de toutes les tranches d'âge ».

CE QUI FAVORISE LE JEU :

UN ESPACE CONTENANT ET SECURISANT

Les plus jeunes peuvent évoluer librement au sol sur des tapis sans être envahis par la proximité trop forte d'autres enfants grâce à la présence contenante du professionnel.

Nous évitons ainsi aux bébés des déplacements anxiogènes à cet âge. Cet espace est son premier terrain de jeu où il peut partir à la découverte de son corps en s'appuyant sur l'éveil progressif de ses sens.

UNE DISPONIBILITE RELATIONNELLE

Un adulte repère est disponible psychiquement et physiquement pour l'enfant en étant le plus souvent au sol à ses côtés.

Les enfants jouent dans des espaces « éclairés » par le regard bienveillant de « l'adulte phare ».

Il favorise la proximité corporelle entre l'enfant et lui à travers des jeux de contacts ou d'une mélodie (lui parler, lui raconter des histoires, lui chanter des berceuses, des comptines...).

Au fur et à mesure que les enfants grandissent, d'autres jeux relationnels sont initiés : jeux de nourrice (5 mois), marionnettes à doigts, jeux de coucou...

4.2 L'ENFANT QUI GRANDIT : LES PROPOSITIONS D'ÉVEIL

Au fur et à mesure du développement de l'enfant, nous serons attentifs à lui proposer un environnement dans lequel celui-ci puisse expérimenter ses capacités motrices. Il découvre ainsi, en parallèle de ses acquisitions, le corps de l'autre. C'est l'âge où l'enfant mord, pousse ; expériences nécessaires de l'agressivité. Toutefois, il ne peut découvrir son autonomie et aller de l'avant que s'il se sent porté, regardé, sécurisé. Il a encore besoin d'un maternage suffisant, de savoir qu'il pourra retrouver les bras du professionnel comme au temps où il était bébé - autrement dit, que l'adulte puisse accepter ses régressions temporaires (marche à quatre pattes, reprise du biberon...). Selon ses compétences et en s'appuyant sur ses ressources personnelles, il pourra se diriger vers des activités pédagogiques et d'éveil, univers ludiques, qui seront proposées à l'enfant, parallèlement aux jeux libres mis à sa disposition dans la salle. Ces univers ont pour objectif :

- D'élargir son champ d'expériences
- D'offrir un éventail de relations sociales
- De rompre la monotonie quotidienne en sortant pour un temps de la vie de groupe

Ces activités permettent à l'enfant de passer d'un rôle passif où il subit la vie de groupe à un rôle actif au sein d'un petit groupe.

Les enfants peuvent vivre des expériences d'autonomie et des expériences de pré-apprentissages ludiques grâce à un matériel choisi et adapté, qui contribue à développer leurs capacités cognitives.

En s'exerçant aux côtés des autres enfants, il s'initie aux expériences de partage et de socialisation. Il pourra compter sur l'approbation des professionnels pour conquérir estime de soi et autonomie.

Le matériel à disposition de l'enfant est installé de manière adéquate avec du petit mobilier qui permet de constituer différents univers : théâtre, gymnase, laboratoire etc mais aussi à chaque instant un espace confortable avec des coussins, pour ceux

qui ont besoin d'être en retrait ou au calme. Les temps de jeux permettent à l'enfant d'exprimer sa créativité, au sein d'un espace rassurant et de stimuler son imaginaire.

Nous préconisons également de structurer la journée par des rituels : fondamentalement rassurants, les rituels permettent à l'enfant de saisir l'espace-temps et d'anticiper les différents moments de la journée.

Par exemple :

- temps d'échange le matin, temps du bonjour
- temps des comptines et chansons, lavage des mains avant le repas
- temps calme d'histoires et de chanson avant le goûter.

DES UNIVERS VARIÉS FAVORISANT L'ÉVEIL DE L'ENFANT

En complément du jeu libre, l'équipe propose des univers accompagnés créant de nouvelles occasions d'expérimentations. Ces activités sont variées et font appel à des zones de sensibilité différentes chez l'enfant. Elles sont proposées mais jamais imposées à l'enfant.

L'accueil des enfants en collectivité donne de multiples occasions de découvertes à travers le partage du quotidien. En effet, pour de jeunes enfants des actes quotidiens comme se laver les mains, mais aussi retirer ses chaussettes, s'essuyer la bouche, se servir de l'eau, etc.... sont des occasions de plaisir et d'expérience à part entière.

Nous valorisons ces temps dans le développement de l'enfant, pour affirmer son estime de soi et son autonomie. L'espace est organisé de manière cohérente, permettant aux enfants d'alterner leur choix et de rythmer la journée.

4.3 L'ESPACE EXTERIEUR

Nous accordons une grande importance à l'investissement de l'espace extérieur par les enfants. Partout où cela est possible, un espace extérieur est dédié aux enfants à la fois sous forme d'espace de jeux et de jardin. Un temps quotidien doit, à chaque fois que cela est possible, être réservé pour les sorties à l'extérieur.

Le contact direct avec la nature (vent, pluie, neige, herbe, flaque d'eau, terre, feuille, fleurs etc) est indispensable à l'être humain. L'utilisation de matériaux naturels variés favorise les 5 sens et développe la créativité propre à chaque enfant. Selon Emilia REGGIO, « la nature devient support aux « cent langages » de l'enfant » Il s'agit de favoriser ainsi une pédagogie de la nature (découverte de la faune et la flore ...) et par la nature (par exemple découverte des couleurs au contact de la nature). Le lieu de vie des enfants et les propositions qui lui sont faites doivent permettre de « sentir » au quotidien ce qui se passe dans l'environnement naturel immédiat : changements météorologiques, de lumières, rythmes de la journée et des saisons, pousse des végétaux etc.

Les espaces extérieurs sont aménagés pour répondre aux besoins de nature des enfants (espace de pleine terre, en herbe naturelle), aux besoins de motricité (structure motrice, vélos, trottinettes, bascules, ballons, poussettes, voitures,) sans oublier les activités sur table ou au sol : tout ce qui se fait à l'intérieur peut se faire à l'extérieur.

LE JARDIN PEDAGOGIQUE

Jean-Ovide DECROLY, médecin pédagogue, a mis en évidence que « *la première éducation se réalise le plus complètement dans la nature, qui éveille la curiosité de l'enfant par sa variété prodigieuse, ses rythmes saisonniers, et sa poésie* »

Des temps d'activités destinés à sensibiliser les enfants à la nature peuvent s'articuler, en fonction du projet de la crèche, autour d'un potager pédagogique suscitant les sens.

Ces activités permettent de planter des végétaux comme par exemple des fleurs pour le printemps, des herbes aromatiques (ciboulette, persil, etc..) voire des légumes (tomates, radis) que les enfants connaissent au préalable à travers les repas pris à la crèche.

Le jardin est un terrain de jeux à part entière. Il favorise :

- les repères spatio-temporels

Le jardin changeant au rythme des saisons, les enfants peuvent se repérer tout au long de l'année avec des éléments concrets (la plante ou les arbres poussent, changent de couleurs, de forme puis fanent pour se renouveler au printemps).

- les apprentissages

Le jardinage au quotidien permet aux enfants d'apprendre l'attente, le temps différé au rythme de la nature. La plante demande patience et soins pour s'épanouir.

- Les temps d'expression

Axer le projet sur les espaces extérieurs et le jardin donne l'occasion à l'enfant de se sentir plus libre dehors. L'enfant peut se dépenser à sa guise (bouger, crier, grimper...) mais aussi se relaxer (une bonne respiration à l'air libre, s'allonger dans l'herbe, regarder les insectes, les papillons)

LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Les professionnels et enfants sont sensibilisés aux enjeux environnementaux et incités à adopter les "bons gestes" : couper l'eau, éteindre la lumière, trier les déchets.

La réduction des déchets, le recyclage, la réutilisation sont inclus autant que possible dans les propositions pédagogiques.

4.4 L'EVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL

Cet axe de développement et d'accompagnement des jeunes enfants au sein des structures d'accueil est éloigné d'un mode scolaire d'apprentissage : il s'agit de se saisir de tout moment de vie quotidienne pour faire entrer la culture, l'art et la nature, pour favoriser la curiosité, la construction et l'épanouissement du jeune enfant.

L'éveil artistique et culturel participe au développement de l'enfant grâce à sa capacité d'écoute, d'imagination et de créativité.

Mais pas que ! L'enfant découvre ses émotions, le monde qui l'entoure, et il se découvre lui-même !

Une activité culturelle ou artistique, c'est avant tout un moment de partage, où on entre en contact avec l'autre, on ressent une émotion, on exprime son goût et/ou son opinion.

Chanter, lire des livres, des poèmes, danser, peindre, dessiner, photographier, filmer, visiter, rencontrer, mimer, spectacle vivant, art du cirque, créer un potager, ferme pédagogique tout autant que manger, dormir, bouger, toucher, caresser, babiller

- pour rire, jouer, réfléchir, pleurer, parler, lier, délier, cultiver notre être vivant
- pour découvrir, imaginer, penser, vivre
- pour habiter et représenter le monde
- pour lire le monde, et donner sens avec tous ses sens
- pour cultiver le lien à soi et aux autres

4.5 L'IMPORTANCE DONNEE A L'EGALITE ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Des petites filles qui s'amuse sur des mini motos ou qui jouent au garage, pendant que les garçons jouent à la poupée ou à la dînette ?

Les stéréotypes de genre sont bien ancrés dans les comportements et dans la société. Et ce, dès l'âge de la crèche.

Et pourtant les neurosciences le confirment, il y a peu de déterminisme biologique dans cette affaire de genre : peu d'inné et beaucoup d'acquis. Comment lutter, le plus tôt possible, contre les stéréotypes ?

Les professionnels de la petite enfance que nous sommes sont convaincus du rôle que nous avons à jouer pour faire changer les mentalités et conscientiser la notion d'égalité homme-femme dès la petite enfance.

Pour éviter que les comportements sexistes ne perdurent à l'âge adulte, nous multiplions les initiatives internes visant à sensibiliser et former les professionnels pour les amener à avoir les mêmes attitudes envers les garçons et les filles.

L'objectif : mieux observer et repérer ces inégalités entre filles et garçons dans les crèches, proposer des temps de réflexion sur le sujet, favoriser le respect de l'autre et le vivre-ensemble, et élargir le champ des possibles des enfants en devenir.

Jeux, émotions, que faut-il changer ? La posture des professionnels face aux enfants, aux jeux qu'ils proposent et à la manière dont ils vont leur dire de se comporter est un axe de travail au quotidien et qui doit se pérenniser dans le temps pour espérer une évolution favorable des mentalités face à cette question sociétale de l'égalité entre les genres.

5. SOUTENIR L'ENFANT DANS LA RECONNAISSANCE DE SES EMOTIONS, DE SES INTERETS ET DE SES DESIRS

Par le travail d'observation, le professionnel en charge de l'enfant tente de comprendre les manifestations de celui-ci à travers son langage corporel, son tonus, ses mimiques, ses cris ou pleurs. Il adapte ou réadapte ses réponses en conséquence, tout en respectant l'enfant dans son corps.

Il lui permet de progresser à son rythme, sans devancer les apprentissages. Il lui donne le temps et lui fait des propositions qui correspondent à ses capacités.

Il commente les plaisirs de l'enfant ou ses déplaisirs, ainsi que ses intérêts. Il met en mots et partage ce que l'enfant exprime.

Il repère l'expression de ses malaises, ses troubles somatiques (sommeil, alimentation ou autre) et du comportement (enfant agressif, hyperactif, en retrait, réservé.).

Comme le dit la psychologue Anne BACUS « *les sentiments des enfants ont le droit d'être exprimés et doivent être respectés* », y compris la colère.

Plutôt que de réprimer les expressions émotionnelles des enfants, qui à cet âge représentent 90% de ses moyens d'expressions, le professionnel encouragera l'enfant à poser des mots ou les posera pour lui s'il n'est pas en capacité de le faire. Au besoin, quand l'émotion exprimée est incompatible avec la vie en collectivité, ou le respect de l'autre, il distinguera entre le droit à l'émotion et le respect des règles : « *je comprends que tu sois en colère mais cela ne te donne pas le droit de taper, frapper ou mordre. Cela est interdit* »

Être en empathie avec un enfant, c'est pour l'adulte apprendre à trouver une juste distance et une juste proximité.

6. INTRODUIRE LA VIE EN GROUPE ET LA SOCIALISATION

Au cours des étapes de son développement, il est nécessaire que l'adulte réponde de façon adéquate aux besoins physiques et psychiques de l'enfant qui, ainsi satisfaits, le sécurisent, lui donnent des repères fiables, lui permettent de grandir et de s'ouvrir au monde. Ceci est d'autant plus indispensable qu'en collectivité l'enfant est très tôt confronté à une vie en groupe.

Chaque adulte donne à l'enfant une place spécifique dans le groupe à la fois matérielle (à table, son lit, son casier, ses affaires) mais aussi symbolique (tour de rôle, adulte repère).

Au fur et à mesure qu'il grandit il acquiert une « base psychique », l'enfant développe sa personnalité, son « je », en passant par des phases d'opposition à l'adulte, de transgression qui lui sont nécessaires pour progresser.

L'adulte pose alors des limites, claires et précises, ainsi que des règles. Petit à petit, l'enfant, dont l'autonomie est encouragée au sein de ces règles précises, se confronte peu à peu à la réalité et à la loi. Il acquiert ainsi progressivement les notions de respect de l'autre.

A travers les interactions de groupe, et des jeux à règle simple, des ébauches de socialisation vont se constituer progressivement dans un va et vient entre l'enfant considéré comme un sujet individuel, et l'enfant dans le groupe.

7. ASSOCIER LES PARENTS A LA VIE EN CRECHE

Un projet qui favorise la continuité entre la vie familiale et l'accueil collectif

Accueillir un enfant, c'est accueillir ses parents porteurs d'un projet pour lui, porteurs de valeurs, d'une histoire qu'il nous faut pouvoir comprendre. C'est les reconnaître en tant qu'acteurs dans l'éducation de leurs enfants et s'appuyer sur leurs compétences. Il s'agit pour l'équipe de construire une relation de confiance mutuelle dans l'intérêt de l'enfant. Cette co-éducation se tisse au fil des jours dans une continuité d'attention, de soins entre la maison et la crèche. Elle se situe dans la complémentarité, le respect mutuel et la reconnaissance de l'autre dans sa culture et sa manière de vivre.

Pour favoriser la continuité entre la vie familiale et l'accueil collectif, différents moyens peuvent être mis en œuvre par les équipes.

Créer une relation de confiance par :

- La possibilité offerte aux parents de rester avec les enfants dans l'unité de vie
- Des transmissions quotidiennes valorisées

Favoriser l'ouverture de la crèche aux parents et leur participation autour :

- D'évènements et d'animations ponctuelles
- Des animations d'ateliers ou participation à des « spectacles » par les parents
- Du jardin pédagogique : les parents peuvent s'impliquer en participant aux activités de jardinage ou aux ateliers culinaires avec les enfants

Développer la communication pour renforcer le lien entre la crèche et la maison avec comme supports :

- Un album photo confectionné par les parents
- Des panneaux photos pour partager des temps forts avec les parents
- Des informations détaillées pour les parents dans le hall d'accueil

Accompagner la parentalité grâce à :

- L'organisation de réunions thématiques
- La mise en place d'une organisation permettant de poursuivre l'allaitement maternel
- La présence du psychologue de la crèche : il se tient à disposition des parents pour les accompagner dans leur fonction parentale et les aiguiller si nécessaire vers un réseau partenaire
- L'information de l'existence du Lieu d'Accueil Enfant Parent
- La participation à la Fête de la Petite Enfance, début octobre, afin de favoriser le lien entre les familles

8. ACCOMPAGNER LES EQUIPES

La recherche de la qualité de l'accueil réservé à l'enfant et à sa famille est une préoccupation majeure et de chaque instant.

Pour accompagner les équipes dans cette recherche constante de qualité, un travail de réflexion est mis en place dans toutes les crèches de la Ville à travers des réunions institutionnelles et un accompagnement qui se déclinent sous plusieurs formes tout au long de l'année :

Des réunions dites « de sections » : Réunissant le personnel de chaque groupe, elles sont organisées de façon récurrentes pour faire le point sur le quotidien et les points de dysfonctionnements et d'amélioration. Ces réunions sont animées par les directeurs et/ou les éducateurs de jeunes enfants.

Des réunions de formation traitant de thèmes divers en fonction des projets de la crèche et/ou des besoins identifiés.

Des réunions d'organisation et de coordination du travail

Ces réunions ont pour objectifs :

- De comprendre ou d'apprendre les points forts mais aussi les éventuelles difficultés rencontrées par l'enfant
- D'évaluer et d'ajuster les propositions qui lui sont faites afin de répondre au mieux à ses besoins
- D'améliorer l'organisation de certains moments de la journée (l'accueil, les repas, etc...)
- D'observer les interactions entre enfants, l'analyse des niveaux de jeu ou tester une nouvelle activité, un nouveau jeu...
- D'organiser, repenser, réajuster l'aménagement de l'espace

Des journées pédagogiques

Au nombre de trois par an, elles sont programmées au cours du 1^{er} trimestre calendaire, au cours du 2^e trimestre calendaire et à la réouverture des crèches après la fermeture estivale.

Elles sont indispensables car elles réunissent l'ensemble des équipes.

Elles s'organisent autour de thèmes précis et permettent de réfléchir à l'amélioration et à la cohérence des pratiques.

Elles sont aussi l'occasion de lancer de nouveaux projets et de favoriser la cohésion et la cohérence des équipes petite enfance.

Le travail d'observation

L'observation est un outil fondamental pour les professionnels de la petite enfance.

Elle permet de se mettre à distance et d'étudier avec soin les besoins spécifiques de chaque enfant du groupe.

L'accompagnement par le psychologue, le RSAI et l'accompagnant en santé

Le RSAI des crèches, le psychologue et l'accompagnant en santé mènent des actions d'accompagnement, d'éducation et de formation auprès des équipes.

Ils sont là également pour soutenir les équipes et réfléchir ensemble sur la réponse à apporter aux enfants pour garantir une qualité d'accueil au quotidien.

En plus des temps de réunions récurrents, chaque professionnel bénéficie a minima de 6h d'analyses de pratiques par an, animées en petit groupe, par le psychologue en dehors de heures d'ouverture de la crèche.

IV. PROJET PEDAGOGIQUE DU MULTI ACCUEIL LES DIABLOTINS

Accueillir un enfant, c'est créer un environnement où il grandira en sécurité.

Pour grandir, un enfant a besoin de repères et de liens, il a aussi besoin de se sentir en confiance, sentir qu'il a de l'importance aux yeux des adultes qui s'occupent de lui. Grâce à cela, il sera motivé dans ses apprentissages.

La relation individuelle est primordiale que ce soit à travers la parole, le regard ou le contact. Pour aller de l'avant, l'enfant a besoin de confiance, de se sentir respecté, apprécié, afin d'acquérir une estime de soi positive.

La fierté et l'estime de soi sont 2 aspects fondamentaux du développement de l'identité de l'enfant. Plus l'enfant se sentira apprécié dans ce qu'il fait, plus il aura confiance en ses capacités, et plus il aura le sentiment d'exister et d'avoir une place dans la société, auprès de l'adulte.

Notre réflexion et nos actions auprès des enfants sont souvent questionnées lors des réunions d'équipe. Le projet évolue avec les enfants, les parents et les professionnelles.

Ce qui semble primordial dans tous les thèmes abordés, c'est « l'observation de l'enfant ». Cela permet aux professionnelles de bien connaître chaque enfant et aussi de respecter l'individualité de chacun, son rythme propre.

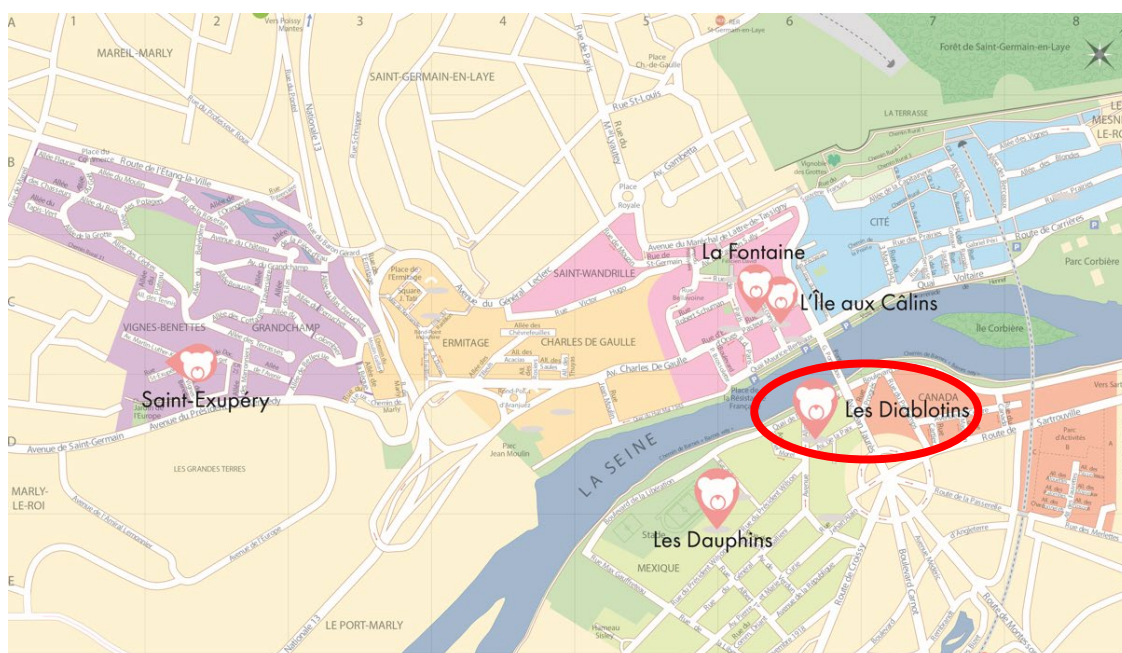
Notre manière d'être est très importante, notre disponibilité, notre écoute mais aussi le partage d'information avec les parents.

1. PRESENTATION DE LA CRECHE

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »
(source : Charte nationale d'accueil du jeune enfant)

1.1 LOCALISATION

Le Multi accueil les Diablotins est situé sur la rive droite de la Seine, dans le quartier Mexique, limitrophe de la ville du Vésinet.



1.2 OUVERTURE DE LA CRECHE

Le Multi accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30 toute l'année excepté 1 semaine fin décembre, 3 semaines en août et 3 jours par an pour les journées pédagogiques.

1.3 LES ETABLISSEMENTS ET RESSOURCES A PROXIMITE

A proximité immédiate se trouve la bibliothèque des Deux-Rives. Sur le muret de la bibliothèque se trouve un défibrillateur semi-automatique.

Dans le même quartier, à quelques minutes à pied, se trouve le Multi accueil les Dauphins.

Le quartier compte également l'école maternelle Jehan Alain et l'école élémentaire Félix Eboué.

1.4 PRESENTATION DES LOCAUX

1.4.1 LES LOCAUX TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

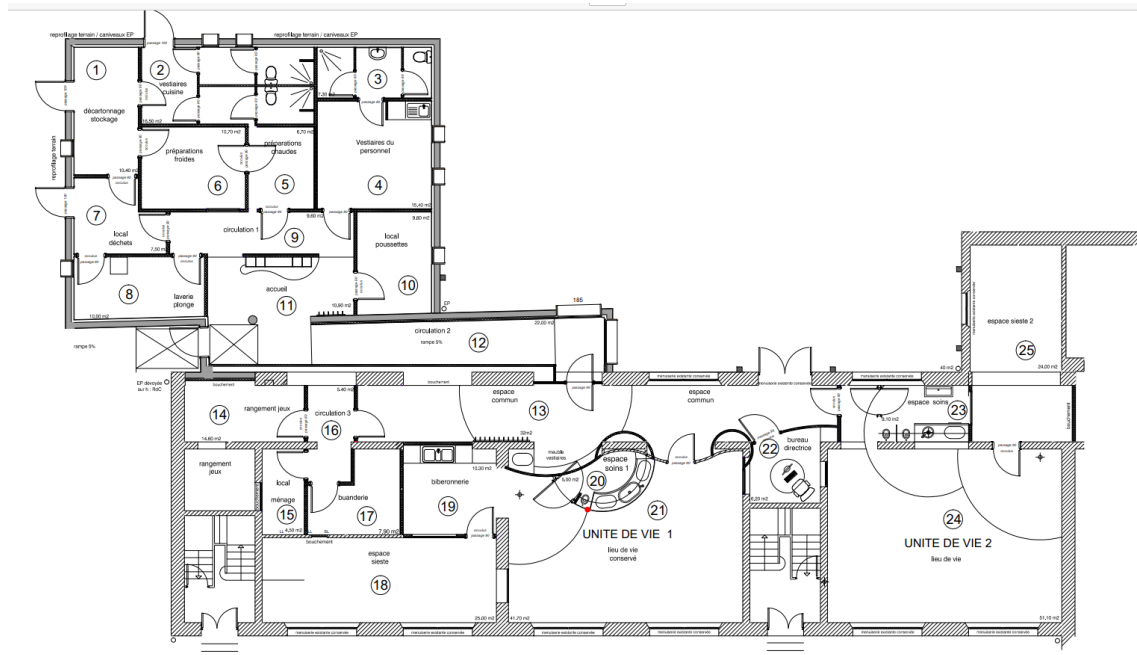
Au niveau de l'entrée dans la structure se trouvent :

- la buanderie avec les machines à laver et à sécher le linge ainsi que le stockage des produits d'entretien et un local poubelles. (espaces numérotés 7 et 8 sur le plan ci-après)
- la cuisine où sont réchauffés les plats livrés en liaison froide par la cuisine centrale des crèches. Dans cette cuisine il y a différents espaces avec une zone de réchauffage, une zone de stockage d'épicerie et produits secs, 2 vestiaires ainsi qu'une zone pour la plonge. (espaces 1, 2, 5 et 6)
- La salle du personnel divisée en 3 avec une pièce pour prendre les repas, un espace vestiaire/douche et un espace WC (espaces 3 et 4)
- Le local de rangement des jeux d'extérieur et des poussettes pour les familles (espace 10)

Après avoir passé l'entrée (espace 11) et emprunté un couloir (espace 12), près des sections, se trouve un espace (13) desservant :

- une réserve de jeux et jouets (espaces 14 et 16)
- un local ménage où est rangé le chariot et quelques accessoires pour l'entretien des locaux (espace 15)
- le bureau médical (espace 17)

Au milieu du couloir (espace 13), entre les sections (espaces 21 et 24), se trouve le bureau de la direction (espace 22).



1.4.2 LES ESPACES EXTERIEURS

Le couloir menant aux sections dessert un espace extérieur avec une partie en herbe et une partie en sol souple sécurisé. Ce jardin donne sur un parking privé. Il n'y a pas de vue sur la voie publique. Des stores bannes permettent de bénéficier de ce jardin en toute saison, en assurant l'ombrage. Le jardin constitue le point de regroupement en cas d'évacuation.

1.4.3 LES UNITES DE VIE OU SECTIONS

Le multi accueil est composé de 2 unités de vie : les petits et les grands.

La section des petits est une pièce de vie avec une salle de change ouverte. Il y a un espace repas séparé d'une barrière pour les enfants qui mangent à table. Un dortoir fermé et vitré est accolé à la section et accessible. Des tapis sont disposés dans différents endroits de la pièce pour différencier les espaces de jeux.

Dans cette section évoluaient 15 enfants de 2 mois et demi à 18 mois environ. A partir de la rentrée 2024, cette section accueille 10 enfants afin d'améliorer l'accueil des tout-petits en créant un groupe plus restreint, favorisant le ratio d'1 professionnel/5 enfants qui ne marchent pas.

La section des grands comporte une grande pièce de vie avec une salle de change ouverte sur la pièce et agencée de manière à respecter l'intimité des enfants utilisant les toilettes adaptés à leur morphologie. Le dortoir est accolé à la salle de vie et fermé par une porte munie de hublots. La pièce est composée de différents espaces : imitation dinette et poupée, univers moteur avec un toboggan, univers calme/détente et un tapis pour les jeux imaginaires.

Cette section accueille 15 enfants de 18 mois à 3 ans environ.

1.5 L'EQUIPE

1.5.1 PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'équipe est composée d'une Directrice Educatrice de Jeunes Enfants, d'une Educatrice de Jeunes Enfants de terrain, d'Auxiliaires de Puériculture, d'agents titulaires d'un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance ou d'un BEP Sanitaire et social.

Une intendante en charge de l'entretien des locaux, du linge et de la cuisine complète l'équipe.

Nous accueillons également régulièrement une apprentie en formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance ou Auxiliaire de Puériculture.

1.5.2 ACCUEIL DES NOUVELLES PROFESSIONNELLES ET DES STAGIAIRES

Accueillir des stagiaires :

Nous assurons une formation pratique aux stagiaires, ce qui permet, en miroir, une réflexion sur nos propres pratiques.

Une professionnelle expérimentée assure le tutorat de l'étudiant tout au long de son stage.

Selon la durée et le type de formation suivie, des bilans sont organisés chaque semaine et/ou à mi- stage, ainsi qu'en fin de stage.

- Que peut faire ou ne pas faire le stagiaire ?

Une posture professionnelle est de rigueur : le vouvoiement, prévenir en cas de retard, avoir une tenue correcte, les cheveux longs attachés, les ongles courts non vernis, ne pas utiliser son téléphone portable durant le temps de travail sont autant de pré requis indispensables à la vie professionnelle. Le langage doit être correct, adapté aux enfants. L'étudiant doit pouvoir prendre soin de tous les enfants, et ne pas être toujours avec le même enfant.

La période d'observation dure une semaine, permettant une observation des organisations de la crèche et de repérer les différents professionnels évoluant autour des enfants. A l'issue de cette période le stagiaire pourra, selon ses compétences et sa maturité professionnelle, et accompagné de son tuteur, prendre en charge un enfant ou groupe d'enfants et leur apporter les différents soins quotidiens tels que change ou repas, assurer des transmissions simples.

Un étudiant n'est jamais laissé seul avec les enfants.

Accueillir des nouvelles professionnelles :

L'accueil au sein d'une équipe conditionne souvent la bonne cohésion ultérieure. A leur arrivée, un temps d'accueil par la directrice ou son relais de direction permet de présenter et détailler le fonctionnement de chaque section et de la crèche. La nouvelle professionnelle est présentée à l'équipe et une visite complète des locaux est organisée, parfois en amont de sa date de prise de fonction.

Elle prend connaissance des différents protocoles, déroulés de journées et projet pédagogique.

Elle est ensuite présentée aux enfants et aux familles, et la première semaine si possible, elle expérimente les différents horaires de façon à découvrir la totalité des différents temps d'une journée.

Dans un schéma idéal, elle est en binôme la première semaine avec une autre professionnelle qui assure son intégration.

1.5.3 L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Toutes les professionnelles travaillent selon un cycle de 37h30 hebdomadaire. Afin d'assurer une stabilité des repères humains et temporels pour les enfants, le roulement horaire se déroule selon un rythme de 5j du jeudi au mercredi.

En section, il y a un horaire d'ouverture de 8h/15h30 en journée continue, un horaire de milieu de 9h/17h30 avec 1h de pause et un horaire de fermeture de 10h/18h30 avec 1h de pause également. Ces horaires sont réévalués chaque année et ajustés selon les contrats et les présences réelles des enfants afin de respecter les taux d'encadrement réglementaires.

1.6 LE TRAVAIL INSTITUTIONNEL

1.6.1 LES REUNIONS ET LES ANALYSES DE PRATIQUES

Des réunions en équipe complète sont organisées le soir après 18h30 pour préparer des évènements, lancer des projets...

Des réunions par section, sur le temps de sieste des enfants (en organisant un relais de surveillance du dortoir), permettent la réflexion en continu et en équipe sur des sujets d'organisation, des observations d'enfants, l'élaboration des projets et leur suivi, les échanges de pratiques... Ces réunions sont animées par la directrice et/ou l'éducatrice de jeunes enfants de terrain et/ou une psychologue.

Ces temps de réunions sont essentiels pour assurer le dynamisme et la cohérence pédagogique d'accompagnement des enfants.

Les professionnelles bénéficient également des Groupes d'Analyse des Pratiques. L'organisation de ces temps répond à une obligation réglementaire et leur mise en pratique a évolué. A partir de septembre 2024, ces GAP ont lieu 4 fois par an les soirs

de 18h à 19h30, en équipe complète, hors hiérarchie, dans les locaux de la crèche. Ils sont animés par une psychologue.

1.6.2 LES JOURNEES PEDAGOGIQUES

Deux journées pédagogiques par an, puis trois à partir de 2025, permettent à toutes les professionnelles petite enfance de la ville de bénéficier d'un temps de conférence et de formation, et d'un temps de travail au sein de chaque crèche en équipe complète.

Ces journées de travail pédagogique assurent l'harmonisation des projets, la cohésion d'équipe, et permettent la mise en pratique au sein des différents établissements municipaux. Cela assure un temps de formation continue indispensable de façon récurrente.

2. LE PROJET PEDAGOGIQUE DE LA CRECHE

2.1 L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

2.1.2 LE PREMIER ACCUEIL : L'ADAPTATION

« Pour grandir sereinement j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. » (Charte nationale d'accueil du jeune enfant)

Lorsque nous accueillons un enfant, c'est un enfant unique avec une famille unique, nous sommes dans une relation d'échange, d'acceptation de l'autre avec ses habitudes.

La première étape est de faire visiter les lieux à l'enfant et à sa famille. Qu'ils s'imprègnent de ce lieu qui va devenir le 2^e lieu de vie de l'enfant. La directrice montre les locaux et explique les réflexes à avoir en arrivant (bien se positionner devant la caméra de l'interphone, mettre des chaussures à l'entrée, plier la poussette dans le local poussette, ranger les affaires de l'enfant dans son casier...)

Ensuite la professionnelle référente de l'enfant prendra le relais et montrera à son tour la section de l'enfant.

Nous faisons connaissance avec l'enfant, avec ses parents, et inversement. Ils découvrent la collectivité avec ses règles. Cette découverte doit se faire en douceur, dans un climat de confiance.

La première période d'accueil se déroule sur une semaine minimum. Si le parent est disponible elle doit être prolongée. Le fait que le parent puisse rester plus longtemps la

première semaine d'accueil est également bénéfique. Il est important que chaque 1^{ère} fois à la crèche soit faite avec le parent (1^{er} repas, 1^{er} endormissement...).

Chaque fois qu'il accompagne son enfant, nous proposons au parent de rester le temps de s'imprégner lui aussi de l'ambiance, de découvrir les réalités de la vie de crèche.

Nous proposons aux parents de nous téléphoner pendant cette période s'ils sont inquiets.

Afin d'instaurer une relation de confiance et des repères pour chacun, c'est toujours la même personne qui accueille cette famille (l'équipe la libère et prend en charge les autres enfants).

En fin de période d'accueil, nous mettons en place une petite réunion pour faire part aux autres professionnelles des informations reçues et des observations qui ont été notées tout au long de la semaine. Un petit questionnaire pourra servir de support aux professionnelles mais la communication verbale est à privilégier au maximum.

Nous rappelons aux parents qu'il est important qu'ils parlent de ce temps à leur enfant. Bien sûr, nous prévenons et présentons aux enfants de la crèche, ce nouveau venu.

Parallèlement à ce travail d'écoute, d'échange, nous préparons les casiers et le lit du nouvel enfant nominativement afin de favoriser les repères dans l'espace.

En début d'année, une réunion pour les parents est organisée afin d'expliquer le travail au quotidien auprès des enfants, présenter l'ensemble de l'équipe, le règlement intérieur, les axes pédagogiques.

2.1.3 L'ACCUEIL INDIVIDUALISE DES ENFANTS

Chaque enfant est accueilli de façon individuelle, et est reconnu en tant qu'individu. Cette prise en compte passe aussi par des repères individuels et nominatifs : il a son casier avec son prénom et sa photo, il a son lit avec son prénom et sa photo, etc...

Nous nous adressons à eux en les nommant par leur prénom, en prenant le temps de leur dire « bonjour » et « au revoir » de façon individuelle.

Malgré l'accueil collectif, il est primordial que chaque enfant puisse évoluer à son rythme, en fonction de ses besoins mais aussi de ses envies ou de ses humeurs. Ce qui nécessite de la part de l'équipe une parfaite connaissance du développement de chaque enfant et de ses habitudes.

2.1.4 L'ACCUEIL OCCASIONNEL ET L'ACCUEIL D'URGENCE

L'accueil occasionnel est un accueil proposé aux familles aux cotés de l'accueil régulier. Il est anticipé, les enfants sont connus de la crèche – une adaptation a été réalisée – et peuvent être accueillis sur de courtes durées, en fonction des besoins ponctuels connus à l'avance et des disponibilités de chaque structure. Les réservations s'effectuent directement auprès de la direction de la structure concernée.

L'enfant doit se sentir accueilli à part entière. Nous veillerons à ce que son lit soit prêt, qu'il ait aussi son casier nominatif. Même s'il ne vient qu'une journée, il a le droit à un accueil de qualité individualisé.

Les accueils d'urgence ne peuvent, par définition, pas être anticipés. Ils concernent un besoin d'accueil qui ne peut être différé dû à une situation particulière. C'est un dépannage limité dans le temps. Mais de la même façon, les professionnelles sont informées dès que possible et se préparent à accueillir cet enfant pour lui assurer le maximum de repères et de sécurité affective malgré un laps de temps contraint.

2.1.5 L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS OU DE MALADIES CHRONIQUES

« Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants » (Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant)

Nous accueillons tous les enfants avec la même bienveillance et le même professionnalisme, en nous adaptant à leurs besoins spécifiques. La RSAI et l'accompagnant en santé sont là pour faire le lien entre la famille et l'équipe, pour favoriser la mise en place d'un accueil adapté à chaque enfant en fonction de ses besoins. Ils accompagnent l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre du Projet d'Accueil Individualisé (PAI), élaboré avec le médecin de l'enfant et en accord avec la famille.

Selon les besoins, des réunions de concertation et de synthèse peuvent être organisées entre la RSAI, l'accompagnant en santé, l'équipe de la crèche et les différents partenaires qui interviennent dans la prise en charge de l'enfant afin de faire un point sur son adaptation/intégration au sein de la structure ainsi que sur son évolution. Cela permet aussi d'accompagner les professionnelles et de les aider à proposer la meilleure prise en charge pour cet enfant.

Nous mettons en place assez fréquemment des PAI pour asthme et PAI alimentaire. Dans le cas d'un PAI alimentaire, un protocole de portage des repas par la famille est mis en place obligatoirement.

2.2 LES ASPECTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES SELON L'AGE

2.2.1 REFLEXION AUTOUR DU NOM DES UNITES

Jusqu'à maintenant nous n'avons jamais donné de nom spécifique lié à un thème pour les sections. Il y a la section des Petits et la section des Grands. C'est assez parlant pour tout le monde (parents et professionnelles). Le nom de « section de bébés » a été abandonné car ce nom correspondait en début d'année, en septembre, mais plus à la fin de l'année à partir de mai. De plus les parents d'enfants d'âge intermédiaire étaient frustrés que leur enfant soit dans une section de bébés.

2.2.2 LA SECTION DES PETITS : L'EQUIPE ET LA REPARTITION DES ENFANTS

Dans la section des petits il y a 3 professionnelles qui peuvent être Auxiliaire de Puériculture, EJE, titulaire d'un CAP AEPE ou d'un BEP SS.

Le groupe des petits est composé environ de 5 enfants de moins de 12 mois (dit « groupe des « bébés ») et de 5 enfants de 12-18 mois (dit groupe des « moyens »). Cette répartition peut être amenée à évoluer selon les besoins des familles et l'âge des enfants présents sur la liste d'attente des places en crèche.

L'auxiliaire de puériculture est plutôt en référence du groupe des « bébés » tandis que les 2 autres professionnelles sont plutôt en référence du groupe de « moyens ». Elles travaillent en binôme sur chaque groupe afin que lors de l'absence d'une professionnelle, son relais est identifié et prend en charge le groupe d'enfants qu'elle connaît bien également.

Cependant chacune est amenée à s'occuper de chaque enfant, la communication entre elles est donc très importante.

2.2.3 LA SECTION DES PETITS : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

La section des petits est très lumineuse grâce aux grandes fenêtres donnant sur la rue. La porte d'entrée possède un hublot à hauteur d'enfants pour qu'ils puissent voir dans le couloir et un à hauteur d'adultes permettant la sécurité.

La pièce possède un grand espace avec tapis et meubles bas avec niches où différents jeux sont placés à disposition des enfants. Ces derniers peuvent attraper les jouets par eux-mêmes. Il y a 2 autres espaces avec des tapis plus petits où des jeux sont posés ou bien des coussins pour faire un coin « cocooning », enveloppant, permettant la détente et la rêverie.

La salle de change est ouverte sur la pièce de vie, permettant de pouvoir changer un enfant tout en voyant et en étant vu par les autres enfants. Cela permet d'assurer une sécurité et portage du regard. Cette salle de change possède 2 tapis de change dont 1 est accessible par un escalier pour permettre aux enfants de monter avec l'aide de l'adulte. Chaque enfant a son propre casier nominatif.

La pièce principale est séparée par une petite barrière coulissante donnant sur l'espace repas. Une table avec des chaises de tailles adaptées à la morphologie des enfants sont installées toujours de la même façon, de sorte à assurer les repères spatiaux. Il y a un plan de travail, un meuble avec de la vaisselle et du linge de table, un micro-onde, 2 chauffe-biberons et un réfrigérateur.

Cette pièce donne directement sur le dortoir vitré. Le dortoir comprend des lits à barreaux pour les plus petits et des lits bas avec entourage en mousse pour les plus grands.

2.2.4 LA SECTION DES PETITS : REFLEXION AUTOUR DE LA DECORATION

La décoration est assez épurée. Elle change chaque année scolaire. Ce sont des décorations colorées, simples, aux murs et suspendus, qui bougent avec les courants d'air et *donne de la vie dans ce lieu de vie.*

2.2.5 LA SECTION DES PETITS : REPAS, SOMMEIL, SOINS D'HYGIENE

« *Chaque enfant a besoin d'être entouré avec précaution, bienveillance et attention prévenante* » (Charte nationale d'accueil du jeune enfant)

Le repas :

Pour tous, professionnelles et enfants, le repas doit être un moment de convivialité et de plaisir. C'est un moment de découvertes au cours duquel la présentation et la variété des plats sont très importants pour éveiller la curiosité et le goût de l'enfant.

Les enfants mangent en fonction de leur rythme, c'est-à-dire que le parent transmet l'information le matin sur l'heure du dernier repas pris au domicile et les professionnelles évaluent en fonction de cette information et de l'état de l'enfant, l'heure du repas du midi et du goûter.

Le bébé boit son biberon dans les bras. C'est un moment de relation très important qui doit se faire dans le calme, en interaction par le regard et par la voix. Tout est verbalisé à l'enfant, autour des sensations qu'il peut ressentir et de ses réactions. A la fin du biberon l'enfant digère un temps dans les bras puis est posé dans un petit nid au sol avec des hochets pour finir de digérer au calme.

Les premières purées et compote seront également données dans les bras. Le passage d'un enfant à table se fait progressivement, en fonction des compétences et appétences de l'enfant. Lorsque l'enfant semble prêt, il est d'abord installé dans un fauteuil avec une tablette et la double cuillère (1 pour lui et 1 pour l'adulte qui l'aide), puis quelques temps après, selon son propre rythme, il lui sera proposé de s'installer avec les autres à table.

Le rituel de lavage des mains précède l'installation à table. Chaque professionnelle est positionnée à une table attitrée. Chaque enfant se repère grâce à une place fixe, à une table fixe. Les enfants qui mangent dans les bras ou en transat rigide mangent eux aussi toujours avec la même professionnelle (ou son binôme) et au même endroit dans la salle, également pour assurer les repères de lieu et de personne.

L'ambiance revêt aussi une grande importance. Les enfants apprécient leur repas dans une ambiance calme, détendue, où l'adulte est disponible. Les professionnelles veillent à ce que les enfants soient bien installés, que leurs pieds touchent le sol et qu'ils soient proche de la table sans y être coincé non plus. L'enfant se sentira bien pour manger s'il est bien assis (chaise et table à sa taille). L'adulte en charge du groupe évite de se déplacer, le chariot de repas est positionné à proximité. Bien assise, la professionnelle présente les plats, les nomme, montre les légumes et les fruits. L'observation est là encore indispensable. Les professionnelles aident l'enfant à manger, en l'aidant totalement ou partiellement. Lorsqu'elles remarquent qu'un enfant peut manger seul, mais aussi qu'il en a envie, elles l'encourageront.

L'enfant peut toucher la nourriture, c'est une découverte pour lui. Les professionnelles sont en relation avec chacun, leur parlent de ce qu'ils ressentent en mangeant, ce qu'ils aiment, n'aiment pas... Ce peut être le moment de leur apprendre par imitation les conventions de politesse comme « s'il te plaît, merci... ».

Les enfants ne sont pas obligés de manger, ils sont incités à goûter. Cela permet aussi les interactions, la professionnelle pourra mettre en mots les réactions de l'enfant.

Les aliments ne sont pas mélangés pour que l'enfant puisse distinguer les textures et reconnaître les goûts. Ainsi le repas est servi dans un plateau compartimenté.

Le rythme de chaque enfant est respecté, qu'il soit plus lent ou plus rapide. De même l'appétit de chacun est respecté, et les quantités seront adaptées. Il est inutile de remplir une grosse assiette à un enfant qui a un petit appétit.

Lorsqu'un enfant n'a plus faim, qu'il a fini son repas (que le plateau soit vide ou non), il peut sortir de table. Un gant de toilette humide est proposé à l'enfant pour se nettoyer le visage et les mains. Lorsque le dernier enfant a terminé, la table est rangée et nettoyée par l'adulte. Rien ne presse.

Pour les plus jeunes enfants, le nettoyage du visage sera fait par la professionnelle après avoir prévenu l'enfant et toujours face à lui.

Le sommeil :

« Un enfant qui dort bien et suffisamment longtemps est plus qu'un autre en position de réaliser ses compétences et d'assurer ses constructions. » Hubert Montagner.

Le dortoir est adjacent à la pièce de vie, il est donc essentiel de verbaliser aux enfants que d'autres enfants se reposent et qu'il ne faut pas taper sur le mur ou sur la porte afin de respecter leur sommeil.

Les stores aux fenêtres du dortoir permettent de tamiser la luminosité de la pièce sans qu'elle ne soit totalement dans l'obscurité. Il s'agit d'une question de sécurité pour que les professionnelles puissent à tout moment surveiller la coloration de l'enfant ainsi que sa respiration. Il s'agit également de permettre à l'enfant de ne pas confondre le rythme jour/nuit.

Il y a des lits à barreaux et des lits bas avec entourage mousse pour permettre aux enfants qui grandissent de se coucher et se lever de façon autonome.

Chaque enfant a son lit attitré, identifié avec son prénom.

Pour pouvoir répondre au mieux au besoin de sommeil de chacun :

- Il faut échanger avec les parents sur le rythme de sommeil de l'enfant à la maison.
- Lors de la première semaine d'accueil, qui est une semaine de connaissance, de rencontre, la professionnelle « référente » va observer l'enfant d'abord avec son parent puis ensuite seul. Le support servant à tracer les observations est complété au fur et à mesure de l'évolution des besoins et du développement de l'enfant et des observations menées par les professionnelles.

Le coucher échelonné est mis en place à la crèche : tous les enfants ne sont pas couchés en même temps. Ils sont couchés en fonction de leur état et des informations qui ont été transmises. Par exemple si le parent transmet que son enfant risque d'être fatigué tôt parce qu'il s'est réveillé plus tôt que d'habitude, les professionnelles vont observer son état et le coucher plus tôt s'il manifeste des signes de fatigue. Si au contraire l'enfant ne montre aucun signe de fatigue, les professionnelles attendront un peu. Souvent les bébés dorment le matin et l'après-midi tandis que les moyens dorment en début d'après-midi. Quand le groupe de moyens se réveille les bébés retournent souvent faire une sieste.

Pour garantir un sommeil réparateur pour chacun, plusieurs conditions doivent être réunies :

- L'ambiance est très importante : elle doit être détendue, calme avant le repos. Le dortoir est installé à l'avance.

- L'enfant est toujours accompagné par l'adulte qui pourra, si l'enfant en montre le besoin, le rassurer, l'encourager à se reposer sans l'obliger. Ce moment est positivé par l'adulte. L'enfant ne doit pas ressentir « qu'il **faut** aller dormir ».
- Un adulte accueille l'enfant dans le dortoir, le laisse s'installer dans son lit, se « lover » dans la position qu'il aime pour s'endormir. Son lit est installé toujours au même endroit, ce qui le rassure. Avant d'aller au lit, la professionnelle s'assure que l'enfant a sa tétine, son doudou selon ce dont il a besoin
- L'adulte lui souhaite une bonne sieste, le prévient si ce n'est pas lui qui sera présent à son réveil en nommant la collègue qui prendra le relais.
- L'adulte est assis, disponible et vigilant. Il accompagne les enfants par sa disponibilité dans le sommeil. Il ne l'aide pas à s'endormir si l'enfant n'en montre pas le besoin. L'adulte reste disponible et s'engage dans ce temps particulier, pleinement pour l'enfant.
- Si un enfant ne semble pas fatigué, s'il s'agite ou dérange les autres, il est accompagné à l'extérieur du dortoir et il lui est expliqué qu'il dormira plus tard avec la personne qui reprend la sieste. Nommer la personne qui l'accompagnera est un repère pour l'enfant. La professionnelle lui verbalise qu'à son âge, il a besoin de se reposer pour mieux jouer ensuite.
- Les adultes se soucient du confort et de la sécurité : chaleur, vêtement confortable, absence de couverture, mouchage de nez...
- Une personne reste présente tout au long du temps de sieste dans le dortoir, tant qu'il y a au moins un enfant en lit bas, et/ou que les enfants ne sont pas encore endormis. Au début de leur vie à la crèche, les enfants ont parfois besoin que l'adulte reste auprès d'eux jusqu'à leur endormissement. Petit à petit, par la parole, en les rassurant, les professionnelles leur apprennent à s'endormir sans l'adulte. Cela peut être difficile, notamment pour les enfants habitués à s'endormir dans les bras de leur parent. Les professionnelles expliquent aux parents et aux enfants que l'on ne peut pas toujours le faire à la crèche, mais que leur angoisse, leurs habitudes sont entendues et comprises.
- La professionnelle présente assure un lever échelonné en respectant le sommeil des autres. Sa seule présence, son attention suffit aussi parfois à ce qu'un enfant réveillé mais encore fatigué puisse se rendormir.

Les professionnelles sont vigilantes face à un enfant qui manifesterait une angoisse de séparation au moment du sommeil. Il sera rassuré, pris dans les bras. Les professionnelles pourront parler avec l'enfant de papa ou maman qui pensent à lui même s'ils ne sont pas présents et qu'il va les retrouver après le goûter à la crèche.

Les professionnelles sont vigilantes à l'installation du dortoir et des lits. Dès le début de journée, les lits sont installés barreaux baissés, turbulettes ouvertes, car le portage du bébé dans son lit est important. La professionnelle doit être disponible pour l'enfant,

non perturbé, l'enfant doit se sentir contenu, accompagné, et non pas abandonné, « déposé comme un paquet ».

Au réveil, les enfants seront changés, rhabillés, recoiffés et rafraîchis, en les faisant participer selon leurs capacités et leur envie.

Soin d'hygiène et change :

Le change doit être vécu comme un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte, c'est un temps partagé par deux personnes dans un endroit calme. C'est une relation duelle importante. L'adulte doit être dans l'échange, et expliquer, nommer à l'enfant. Avant d'aller dans la salle de change, l'adulte prévient l'enfant qu'il va lui changer la couche. Pour le prévenir, il s'approche de lui (il ne l'interpelle pas à l'autre bout de la salle), et se met à sa hauteur. Il peut aussi permettre à l'enfant de terminer son jeu.

Selon l'âge de l'enfant, lorsqu'il est capable de monter les escaliers il peut monter seul, sécurisé par l'adulte qui portera également un regard bienveillant et attentif. Le change peut également être réalisé avec l'enfant debout pour qu'il puisse participer dans une meilleure autonomie. La professionnelle veillera à verbaliser les gestes, toujours.

Lorsqu'il s'agit d'un change allongé, la professionnelle explique ses gestes à l'enfant, le fait participer afin qu'il soit acteur et non passif. Il est également important de nommer les parties du corps car ces temps-là servent aussi à la découverte du corps et à l'apprentissage.

Les professionnelles éviteront les échanges entre adultes lors du temps de change. Cela permettra d'être dans la relation à l'enfant, qu'il ne se sente pas abandonné. La pudeur de l'enfant sera respectée en évitant qu'il y ait des personnes qui entrent ou sortent de la salle de change pendant le soin.

Ces axes pédagogiques s'appliquent également lors des différents soins apportés à l'enfant (traitement médical, soin d'une blessure ...). La professionnelle doit être douce, rassurante et prévenante. L'enfant doit se sentir en sécurité et avoir confiance. En aucun cas cela ne doit se passer dans de mauvaises conditions qui amèneraient à forcer l'enfant. Il est possible d'être 2 pour que l'une diverte l'enfant, avec un livre ou un jouet par exemple, tandis que l'autre réalise le soin.

2.2.6 LA SECTION DES PETITS : PROPOSITIONS D'EVEIL

Des meubles bas à casiers sont disposés à différents endroits de la pièce, permettant aux enfants de pouvoir aller chercher des jouets en autonomie. Les enfants sont en motricité libre, c'est-à-dire que l'espace est aménagé de façon à ce qu'ils puissent se mouvoir librement en fonction de leur développement et accéder à tout ce qui est adapté

à leur âge. Il y a des miroirs à leur hauteur, des meubles pour qu'ils puissent se hisser, des tapis avec des coussins pour se reposer, des parcours en mousse pour grimper ...



Parallèlement, les professionnelles proposent différentes activités d'éveil : essentiellement des comptines à gestes, des histoires courtes ou imagiers et des jouets d'éveil (hochets, livres en tissus ...) à même le tapis. Petit à petit sont introduits des jeux de transvasement avec des bouchons, de la manipulation de tissus ... pour arriver progressivement à des jeux d'imitation comme la dinette, la motricité avec une piscine à balles, un tunnel, un parcours ...



2.2.7 LA SECTION DES GRANDS : L'EQUIPE ET LA REPARTITION DES ENFANTS

Dans la section des grands, il y a 3 professionnelles qui peuvent être Auxiliaire de Puériculture, EJE, titulaire d'un CAP AEPE ou d'un BEP SS. Chacune est référente d'un groupe d'enfants sur le temps des repas uniquement.

Le groupe des grands est composé d'environ 5 enfants de 18-24 mois (dit groupe des « moyens ») et 10 enfants de plus de 24 mois, en dernière année avant l'entrée à l'école maternelle (dit groupe des « grands »). Cette répartition peut être amenée à évoluer selon les besoins des familles et l'âge des enfants présents sur la liste d'attente des places en crèche.

2.2.8 LA SECTION DES GRANDS : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

La section des grands est très lumineuse avec des fenêtres qui donnent sur le jardin d'un côté et sur la rue de l'autre. Il y a un espace « entrée » délimité donnant sur la salle de change et sur la pièce de vie. L'entrée et salle de vie sont séparées par une barrière.

La salle de change comporte une table à langer avec un escalier, 2 toilettes adaptés à la morphologie des enfants et un lavabo long. Ces aménagements à hauteur d'enfants sont adaptés pour permettre l'autonomie progressive de l'enfant avant l'entrée à l'école.

La pièce de vie possède un grand toboggan en bois qui peut être fermé à certains moments de la journée (lors de la sieste par exemple). Il y a un espace d'imitation avec une dinette et des meubles en bois, un espace moteur avec un parcours en mousse, un espace calme délimité par un grand tapis et des petits meubles bas à casier pour y mettre des livres à disposition des enfants. Ensuite il y a 2 autres espaces avec des tapis destinés aux jeux de construction par exemple et permettant aux enfants de jouer en petits groupes.

Le dortoir est accolé à la pièce de vie. Sa porte d'accès est munie de 2 hublots, en haut et en bas. Le dortoir possède une fenêtre donnant sur la salle de change et une autre avec store donnant sur le jardin. Le dortoir est aménagé avec des lits bas à entourage mousse ainsi que des lits couchettes.

2.2.9 LA SECTION DES GRANDS : REFLEXION AUTOUR DE LA DECORATION

Comme dans la section des petits, la décoration est épurée, colorée, suspendue au plafond et sur les murs. Les dessins des enfants agrémentent aussi la décoration. La décoration change à chaque rentrée scolaire. Tout au long de l'année on y ajoute des décorations thématiques en fonction des fêtes comme à Noël ou à Pâques.

2.2.10 LA SECTION DES GRANDS : REPAS, SOMMEIL, SOINS D'HYGIENE

Le repas :

Pour tous, professionnelles et enfants, le repas doit être un moment de convivialité et de plaisir. C'est un moment de découvertes au cours duquel la présentation et la variété des plats sont très importants pour éveiller la curiosité et le goût de l'enfant.

Le rituel de lavage des mains précède l'installation à table. Chaque professionnelle est positionnée à une table attitrée. Chaque enfant se repère grâce à une place fixe, à une table fixe. Il y a 3 tables dans le couloir, une table de 5 enfants d'âge moyen puis 2 tables de 6 et 7 enfants. Cette organisation permet que chaque table, chaque groupe d'enfant ait une professionnelle disponible et que le repas se déroule en un seul service. Lorsqu'une des professionnelles est absente, l'apprentie ou la directrice prend le relais et s'occupe des enfants présents à la table de la professionnelle absente.

L'ambiance revêt ici aussi une grande importance. Les enfants apprécient leur repas dans une ambiance calme, détendue, où l'adulte est disponible. Les professionnelles veillent à ce que les enfants soient bien installés, que leurs pieds touchent le sol et qu'ils soient proche de la table sans y être coincé non plus. L'enfant se sentira bien pour manger s'il est bien assis (chaise et table à sa taille). L'adulte en charge du groupe évite de se déplacer, le chariot de repas est positionné à proximité. Bien assise, la professionnelle présente les plats, les nomme, montre les légumes et les fruits. L'observation est là encore indispensable. Les professionnelles aident l'enfant à manger, en l'aidant totalement ou partiellement. Lorsqu'elles remarquent qu'un enfant peut manger seul, mais aussi qu'il en a envie, elles l'encourageront.

L'enfant peut toucher la nourriture, c'est une découverte pour lui. Les professionnelles sont en relation avec chacun, leur parlent de ce qu'ils ressentent en mangeant, ce qu'ils aiment, n'aiment pas... Ce peut être le moment de leur apprendre par imitation les conventions de politesse comme « s'il te plait, merci... ».

Les enfants ne sont pas obligés de manger, ils sont incités à goûter. Cela permet aussi les interactions, la professionnelle pourra mettre en mots les réactions de l'enfant.

Les aliments ne sont pas mélangés pour que l'enfant puisse distinguer les textures et reconnaître les goûts. Ainsi le repas est servi dans un plateau compartimenté.

Le rythme de chaque enfant est respecté, qu'il soit plus lent ou plus rapide. De même l'appétit de chacun est respecté, et les quantités seront adaptées. Il est inutile de remplir une grosse assiette à un enfant qui a un petit appétit.

Lorsqu'un enfant n'a plus faim, qu'il a fini son repas (que le plateau soit vide ou non), il peut sortir de table. Un gant de toilette humide est proposé à l'enfant pour se nettoyer le visage et les mains. Il sera incité à le faire seul, la professionnelle lui montrant comment faire. Un miroir est à hauteur d'enfants pour qu'ils puissent se regarder.

Lorsque le dernier enfant a terminé, la table est rangée et nettoyée par l'adulte. Rien ne presse.

Au fil des mois, les enfants deviennent de plus en plus acteurs au moment du repas : ils participent à mettre la table, se servent seuls, se versent de l'eau.

Il est à noter que bien qu'étant dans la section des grands, si un enfant a besoin de dormir, même s'il est l'heure du repas, il pourra aller se coucher et mangera plus tard.

Le sommeil :

« Un enfant qui dort bien et suffisamment longtemps est plus qu'un autre en position de réaliser ses compétences et d'assurer ses constructions. » Hubert Montagner.

Les stores aux fenêtres du dortoir permettent de tamiser la luminosité de la pièce sans qu'elle ne soit totalement dans l'obscurité. Il s'agit d'une question de sécurité pour que les professionnelles puissent à tout moment surveiller la coloration de l'enfant ainsi que sa respiration. Il s'agit également de permettre à l'enfant de ne pas confondre le rythme jour/nuit.

Dans le dortoir de la section des grands il y a des lits couchette ainsi que des lits avec entourage mousse. Ces derniers sont priorisés pour les plus jeunes, afin d'allier confort et meilleur aménagement de l'espace sommeil.

Chaque enfant a son lit attitré, identifié avec son prénom.

Pour pouvoir répondre au mieux au besoin de sommeil de chacun :

- Il faut échanger avec les parents sur le rythme de sommeil de l'enfant à la maison.
- Lors de la première semaine d'accueil, qui est une semaine de connaissance, de rencontre, la professionnelle « référente » va observer l'enfant d'abord avec son parent puis ensuite seul.

Le coucher échelonné est mis en place à la crèche : tous les enfants ne sont pas couchés en même temps. En fonction de ce que les professionnelles connaissent de l'enfant mais aussi de ce qu'elles observent, l'ordre du coucher peut changer d'un jour à l'autre en fonction des enfants. Ainsi les enfants qui sont fatigués tôt iront se coucher en premier, tandis que ceux qui s'endorment habituellement plus tard resteront jouer dans la salle avec une professionnelle. Généralement les premiers se couchent vers 12h30 et les derniers vers 14h.

Pour garantir un sommeil réparateur pour chacun, plusieurs conditions doivent être réunies :

- L'ambiance est très importante : elle doit être détendue, calme avant le repos. Le dortoir est installé à l'avance.
- L'enfant est toujours accompagné par l'adulte qui pourra, si l'enfant en montre le besoin, le rassurer, l'encourager à se reposer sans l'obliger. Ce moment est positivé par l'adulte. L'enfant ne doit pas ressentir « qu'il **faudrait** aller dormir ».
- Un adulte accueille l'enfant dans le dortoir, le laisse s'installer dans son lit, se « lover » dans la position qu'il aime pour s'endormir. Son lit est installé toujours au même endroit, ce qui le rassure. Avant d'aller au lit, la professionnelle s'assure que l'enfant a pris sa tétine, son doudou selon ce dont il a besoin
- L'adulte lui souhaite une bonne sieste, le prévient si ce n'est pas lui qui sera présent à son réveil en nommant la collègue qui prendra le relais.
- L'adulte est assis, hors du lit des enfants, disponible et vigilant. Il accompagne les enfants par sa disponibilité dans le sommeil. Il ne l'aide pas à s'endormir si l'enfant n'en montre pas le besoin. L'adulte reste disponible et s'engage dans ce temps particulier, pleinement pour l'enfant.
- Si un enfant ne semble pas fatigué, s'il s'agite ou dérange les autres, il est accompagné à l'extérieur du dortoir et il lui est expliqué qu'il dormira plus tard avec la personne qui reprend la sieste. Nommer la personne qui l'accompagnera est un repère pour l'enfant. La professionnelle lui verbalise qu'à son âge, il a besoin de se reposer pour mieux jouer ensuite.
- Les adultes se soucient du confort et de la sécurité : chaleur, vêtement confortable, absence de couverture, mouchage de nez...
- Une personne reste présente tout au long du temps de sieste dans le dortoir. Sa seule présence, son attention suffit aussi parfois à ce qu'un enfant réveillé mais encore fatigué puisse se rendormir. Elle assure également un lever échelonné en respectant le sommeil des autres.

Les professionnelles sont vigilantes face à un enfant qui manifesterait une angoisse de séparation au moment du sommeil. Il sera rassuré, pris dans les bras. Les professionnelles pourront parler avec l'enfant de papa ou maman qui pensent à lui même s'ils ne sont pas présents et qu'il va les retrouver après le goûter à la crèche.

Au réveil, les enfants seront changés, rhabillés, recoiffés et rafraîchis, en les faisant participer selon leurs capacités et leur envie.

Soin d'hygiène et change :

« Chaque enfant a besoin d'être entouré avec précaution, bienveillance et attention prévenante » (Charte nationale d'accueil du jeune enfant)

Le change doit être vécu comme un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte, c'est un temps partagé par deux personnes dans un endroit calme. C'est une relation duelle importante. L'adulte doit être dans l'échange, et expliquer, nommer à l'enfant. Avant d'aller dans la salle de change, l'adulte prévient l'enfant qu'il va lui changer la couche. Pour le prévenir, il s'approche de lui (il ne l'interpelle pas à l'autre bout de la salle), et se met à sa hauteur. Il peut aussi permettre à l'enfant de terminer son jeu.

Lorsqu'il s'agit d'un change allongé, la professionnelle explique ses gestes à l'enfant, le fait participer afin qu'il soit acteur et non passif. Il est également important de nommer les parties du corps car ces temps-là servent aussi à la découverte du corps et à l'apprentissage.

Selon l'âge de l'enfant, lorsqu'il est capable de monter les escaliers il peut monter seul, sécurisé par l'adulte qui portera également un regard bienveillant et attentif. Le change peut également être réalisé avec l'enfant debout pour qu'il puisse participer dans une meilleure autonomie. La professionnelle veillera à verbaliser les gestes, toujours, et à nommer les parties du corps. Enlever sa couche seul, la mettre dans la poubelle, se nettoyer avec un gant et le mettre à laver : l'enfant apprécie de faire seul. S'il le souhaite, s'il est prêt physiquement et psychologiquement, l'enfant peut utiliser les toilettes.

Lors de l'acquisition naturelle de la propreté, les professionnelles échangent avec les parents. Elles rappellent que cette étape se fait naturellement, que cela prend du temps, qu'il peut y avoir des ratés. Chacun doit être patient et encourageant auprès des enfants. Elles peuvent rappeler aux parents que l'enfant apprend à marcher seul, il en va de même pour la propreté. Elles sensibilisent aussi les familles à utiliser des vêtements faciles à enlever pour l'enfant.

Les professionnelles éviteront les échanges entre adultes lors du temps de change. Cela permettra d'être dans la relation à l'enfant, qu'il ne se sente pas abandonné. La pudeur de l'enfant sera respectée en évitant qu'il y ait des personnes qui entrent ou sortent de la salle de change pendant le soin.

Ces axes pédagogiques s'appliquent également lors des différents soins apportés à l'enfant (traitement médical, soin d'une blessure ...). La professionnelle doit être douce, rassurante et prévenante. L'enfant doit se sentir en sécurité et avoir confiance. En aucun cas cela ne doit se passer dans de mauvaises conditions qui amèneraient à forcer l'enfant. Il est possible d'être 2 pour que l'une diverte l'enfant, avec un livre ou un jouet par exemple, tandis que l'autre réalise le soin.

2.2.11 LA SECTION DES GRANDS : PROPOSITIONS D'VEIL

Les enfants ont beaucoup de temps en jeux libres où plusieurs espaces sont installés, certains sont fixes (dINETTE, motricité, calme) tandis que d'autres changent selon les

moments de la journée et les demandes des enfants (jeux de constructions, voitures et garage, outils de bricolage, mallettes de docteur, personnages et maisons ...)

Des activités sont également proposées en petits groupes (le dessin, les gommettes, les abaques ...).

Le but est de leur offrir sur une semaine une variété d'activités, que ce soit motricité fine (gommettes, transvasement ...), motricité globale (parcours de motricité ...), artistique (dessin, peinture ...), nature (jardin) etc...

2.2.12 LA LIBRE CIRCULATION

La libre circulation s'inspire de la pédagogie de l'itinérance ludique développée par Laurence Rameau. Afin que chaque enfant puisse être libre de ses explorations, à certains moments de la journée, les espaces s'ouvrent entre la section des petits, le couloir et la section des grands. Les moments les plus propices sont en matinée et dans l'après-midi, après le temps du goûter. Cela permet aux enfants de circuler autant que possible comme ils le veulent. On laisse les portes ouvertes et on leur permet d'aller voir ce qu'il se passe de l'autre côté. Les enfants vont alors rencontrer des enfants qui n'ont pas le même âge qu'eux, qui ont un stade de développement différent, ils vont découvrir ou redécouvrir les autres espaces, et c'est là tout l'intérêt.

Ces portes ouvertes s'accompagnent d'un aménagement de l'espace pensé en amont par l'équipe. Ainsi on retrouvera un univers moteur, un univers d'imitation, un univers calme. Ces différents espaces ne seront intéressants que s'ils sont animés, incarnés par une professionnelle présente. De ce fait, en même temps que l'équipe pense l'aménagement des espaces, elle pense aussi au positionnement de chacune de sorte à ce que les enfants retrouvent une professionnelle dans chacun des univers. Ce positionnement permettra l'accompagnement des enfants pour étayer leurs apprentissages : les professionnels accompagnent par leurs regards, leurs paroles, leurs gestes, leur présence, chacun des enfants qui se sentira porté et pourra aller de l'avant dans ses découvertes.

2.3 L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN DE L'ENFANT

2.3.1 FAVORISER DES REPERES SECURISANTS

Nous savons que le repère le plus compliqué à stabiliser est le repère humain. Cela est dû à la fois à l'absentéisme (congé, formation, maladie) mais aussi à nos horaires car nous avons un horaire fixe sur 5 jours mais qui se décale chaque semaine. Donc il est important de stabiliser le repère temporel avec des rituels tels que le regroupement pour des chansons avant les activités, le lavage des mains avant le repas, des histoires avant la sieste. Le repère spatial également est pensé avec des espaces jeux, des espaces

calmes identifiés et stables. Lorsqu'on aménage la pièce nous le réfléchissons en équipe et nous le laissons le plus longtemps possible jusqu'à ce que l'équipe identifie le besoin de le modifier.

2.3.2 ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE

Pour accompagner l'enfant dans son autonomie nous aménageons l'espace de façon à ce que l'enfant puisse avoir ce dont il a besoin à sa portée. Tout d'abord les jeux : chez les petits il y a des meubles bas avec des niches pour que les enfants (même les bébés qui rampent) puissent attraper les jeux seuls. Chez les grands ce sont des meubles avec des caisses à hauteur d'enfants. Pour le lavage des mains chez les grands le lavabo, le savon et la serviette sont à leur portée, tout comme les gants au moment du change pour les grands qui enlèvent leur couche seul. Dans les 2 sections il y a un escalier pour aider les enfants à monter sur la table de change avec l'aide de l'adulte. Lors de l'habillage ou du déshabillage, les enfants ont leur panier personnalisé à leur hauteur. Pour les plus grands qui marchent les lits sont à leur hauteur avec des draps portefeuille pour qu'ils puissent aller se coucher seul et sans risque. Lorsqu'ils sortent dans le jardin les enfants de la section des grands ont un panier avec leurs chaussures au sol et leurs casiers sont à leur hauteur pour prendre le manteau. A la fin du repas les enfants peuvent débarrasser leur vaisselle en mettant dans une caisse en plastique posée au sol ainsi qu'un bac pour leurs serviettes et gants sales.

2.3.3 LE « DOUDOU » ET LA TÉTINE

Lors de chaque adaptation nous demandons aux familles si l'enfant possède un doudou et une tétine. Dans la majorité des cas c'est le cas. Si toutefois l'enfant n'a pas choisi de « doudou », nous demandons aux parents s'il est possible d'apporter quelque chose avec l'odeur de la maison ou de la maman (souvent les enfants semblent rassurés avec un tissu portant l'odeur de leur maman). Parfois un enfant n'a pas de doudou chez lui car il a déjà ses repères mais une fois à la crèche il en a besoin et c'est par le doudou (ou objet transitionnel) que cela passe. Pour la tétine, il arrive que les enfants qui n'en ont pas voient les autres avec cet « objet » dans la bouche et comme pour tous les autres objets, ils le désirent. Ou par imitation pour les plus grands qui en réclament une aussi.

Les doudous et les tétines sont à disposition. Pour les tétines, pour une question d'hygiène, ils ont une boîte de rangement à la vue des enfants pour que ces derniers puissent la réclamer s'ils la veulent. Chez les grands, des paniers sont à disposition pour qu'ils puissent poser doudou et tétine et les prendre quand ils le souhaitent. Nous proposons au maximum aux enfants de les poser, cependant certains enfants en ont besoin lorsqu'ils sont fatigués, qu'ils ont faim ou lors de transition.

2.3.4 LA COMMUNICATION VERBALE ET NON VERBALE DES PROFESSIONNELLES

Les professionnelles verbalisent au maximum pour expliquer avec des phrases courtes et des mots simples aux enfants à chaque moment de la journée. Elles verbalisent de façon individuelle lorsqu'elles s'adressent à un enfant pour le consoler, lui répondre ou lui demander quelque chose mais aussi de façon générale pour demander aux enfants de ranger, se déshabiller, se préparer pour sortir...

Lorsqu'elles demandent quelque chose aux enfants, par exemple ranger la salle, elles le font avec eux, elles joignent le geste à la parole. Pour les habiller elles leur tendent leurs vêtements, le fait de sourire, regarder, se déplacer pour accueillir, faire un geste pour inviter l'enfant à se rapprocher de nous permet à l'enfant d'associer le verbal et le non verbal.

2.3.5 LES REGLES, LES LIMITES

Il y a des règles et des limites à la crèche qui sont inévitables puisque nous sommes un lieu d'accueil collectif, qu'il faut que chacun ait sa place, sans risque et sans danger.

2.3.6 DEFINITION DU JEU

« Activité ludique essentielle chez l'enfant, spontanée, libre et gratuite. »

L'enfant a une activité libre par le jeu, il peut choisir d'aller jouer à la dinette, à la poupée, aux voitures ... peu importe son âge et son sexe. Il peut également choisir de participer ou pas à une activité proposée par l'adulte telle que la peinture, le collage...

L'enfant se construit par le jeu, grâce à son imagination, aux découvertes, aux expériences et aux relations avec les autres.

Le jeu est un moment d'échange avec l'adulte et/ou d'autres enfants.

2.3.7 LES ATELIERS D'EVEIL

Plusieurs ateliers sont proposés aux enfants sur la semaine. Ils sont variés de façon à ce qu'ils puissent tous faire plusieurs activités en fonction de ce qu'ils aiment mais aussi de ce qu'ils ont envie de faire le jour où l'activité est proposée. Par exemple une professionnelle propose de faire activité peinture dans le couloir pendant que sa collègue propose des abaques dans la section. Un autre jour transvasement et dessin.

2.3.8 LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Une musicienne vient plusieurs fois par an et propose un temps de chant et de découverte d'instrument. Elle vient d'abord dans la section des petits à 10h (permettant ensuite de coucher les petits qui ont besoin de dormir). Elle s'installe sur un grand tapis avec les enfants face à elle. Elle commence par une chanson accompagnée souvent d'un instrument puis d'autres avec d'autres instruments. Certains enfants sont sur les genoux des professionnelles, d'autres peuvent aller jouer et revenir s'asseoir ou écouter au loin. Il y a ensuite la chanson pour dire au revoir. Ce temps dure environ 30 minutes. Ensuite elle passe dans la section des grands, sur le même format mais avec des chansons plus longues et une participation des enfants différente car ils sont plus grands et connaissent mieux la musicienne. Ce temps dure également 30 minutes. Les chansons sont généralement les classiques de crèche que nous chantons toute l'année mais qui sont instrumentalisées.

Il y a également la bibliothécaire qui vient régulièrement. Elle apporte des livres qu'elle lit aux enfants et qu'elle laisse sur la structure jusqu'à ce qu'elle revienne. Cela permet aux enfants de découvrir d'autres livres et une autre façon de raconter des histoires. En fonction de l'année, les histoires qu'elle raconte sont en lien avec des thèmes comme l'hiver, Noël, Pâques, la rentrée à l'école ...

2.3.9 LES MOMENTS FESTIFS

Il y a différents moments festifs dans l'année : selon un planning en commun avec chaque crèche et la cuisine centrale nous fêtons les saisons (autour du 21 Septembre pour entrer dans l'automne, 21 Décembre pour l'hiver, 21 Mars pour le printemps et 21 Juin pour l'été). La crèche célèbre aussi le carnaval en Mars, Pâques en Avril, la fête de la musique en Juin, les anniversaires tout au long de l'année où les familles peuvent apporter si elles le souhaitent (sur leur demande et non sur notre proposition) soit un gâteau, un jus de fruit, des bougies...

Les parents sont invités à la fête de Noël et à la fête de fin d'année avant les grandes vacances d'été.

Ces fêtes, qui suivent pour certaines le calendrier, sont un support thématique autour duquel les couleurs, la nature sont investis. Aucune dimension d'ordre religieuse n'y est abordée.

2.4 DESCRIPTION ET UTILISATION DES ESPACES COMMUNS

2.4.1 COULOIR

Le couloir est assez spacieux pour pouvoir y proposer des parcours moteur, de la peinture sur chevalet, des activités sur tables (puzzle, dessin...), faire du transvasement...

Cet espace est commun aux 2 sections et est utilisé essentiellement entre 10h et 16h lorsqu'il n'y a plus d'arrivée et de départ d'enfant.

2.4.2 ESPACE EXTERIEUR

« *Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement* » (Charte nationale d'accueil du jeune enfant)

La crèche possède un jardin extérieur. Les enfants sortent toute saison pour les grands et les moyens, les bébés sortent aux beaux jours. Il y a une partie en herbe où les enfants aiment ramasser de l'herbe, des pâquerettes, des cailloux, des insectes ou des vers de terre. Une partie en sol souple permet de faire du vélo, de la voiture, mettre un tapis pour les bébés, jouer ou chanter des chansons ...

Il y a également une cabane pour se cacher et 2 toboggans de tailles différentes pour permettre à tous les enfants d'y avoir accès en fonction de sa taille et de sa motricité.

Les enfants mettent leurs manteaux et leurs chaussures tout seul pour les plus grands, ils prennent leurs affaires dans leur casier, avec aide pour les plus petits. Ils sortent vers 10h en général, une fois que tous les enfants et toutes les professionnelles sont arrivés, et rentrent vers 11h15 avant le temps du repas. Ils sortent également vers 16h après le goûter. Cependant selon la météo ils peuvent sortir plus tôt le matin en été quand il fait frais et ne pas sortir l'après-midi ou rester moins longtemps dehors en hiver parce qu'il fait froid. Les petits qui font une sieste le matin sortent moins longtemps.

Des jeux d'eau sont organisés l'été avec des bassines ou des petites piscines ainsi que des repas à l'extérieur sur des nappes directement au sol ou sur les tables en fonction du menu pour ne pas compliquer ce temps pour l'enfant. Le goûter des grands est souvent pris dehors l'été car ils peuvent s'installer dans l'herbe et manger facilement.

Si des enfants ne veulent pas sortir ils peuvent rester à l'intérieur avec une professionnelle.

A l'extérieur chaque enfant semble contempler tout ce qui se passe : un avion qui passe, un bruit de moteur, un oiseau qui se pose sur le toit ... Il y a beaucoup d'interactions avec l'adulte. Certains partent tout de suite jouer, d'autres restent un temps près des professionnelles avant d'aller jouer. Le temps dont ils ont besoin pour oser se lancer à l'aventure de l'extérieur est adapté à chacun.

Lors de la sortie, les professionnelles encouragent les enfants à laisser leurs doudous et tétines dans la salle de vie. Cependant si un enfant a besoin de sortir avec, elles le laisseront le prendre et lui proposeront régulièrement de le poser. Certains enfants ont besoin d'être rassurés dans le jardin, surtout au début.

Les filles comme les garçons jouent à la voiture, avec les motos, aux ballons, il n'y a aucune différence de jeux.

2.5 LA PLACE DES FAMILLES

L'échange avec les parents est important tout au long de la vie à la crèche de l'enfant car il nous permet de nous accorder au mieux avec ce qu'il vit en dehors, avec ses nouvelles habitudes, acquisitions. Cela fait lien pour l'enfant.

2.5.1 INFORMATIONS DES FAMILLES AU QUOTIDIEN

Selon le type d'information, les familles sont averties soit par affichage, soit par mail, soit par voie orale. Le mail est ce qui marche le mieux.

2.5.2 LES REUNIONS DE PARENTS

Il y en a au moins une par an, vers le mois d'octobre. Ce temps permet de rencontrer tous les parents, de prendre le temps de discuter, qu'ils fassent connaissance entre eux. Les parents viennent sans leurs enfants et sont donc totalement disponibles. L'équipe complète est présente ce qui permet de visualiser qui est qui car au cours de l'année les parents ne voient pas forcément tout le monde.

2.5.3 LES MOMENTS FESTIFS

Il y a un temps festif en décembre et en juin. Ces moments permettent de convier les parents et leurs enfants autour d'un buffet de façon détendue. Chacun participe, s'il le souhaite, en apportant quelque chose à manger ou à boire. On en profite pour afficher des panneaux photos et des dessins des enfants (faits en commun).

2.5.4 PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Les parents sont invités à participer aux journées festives de la crèche en décembre, en juin ou lors de journées à thème. De plus nous proposons une réunion de rentrée en octobre.

2.6 LES PROJETS DE L'ANNEE

Pour la rentrée de Septembre 2024 nous mettons en place un projet d'itinérance ludique, adapté à nos locaux. C'est-à-dire que nous ouvrirons l'itinérance ludique sur des créneaux horaires définis de 10h à 11h puis de 16h30 à 17h30, au début mais nous pourrons élargir ses horaires une fois que nous aurons suffisamment observé et travaillé sur le projet. Nous installerons l'univers des bébés ainsi qu'un univers bibliothèque dans la salle des petits moyens, un univers moteur et un univers théâtre seront installés dans la salle des grands et un univers construction et laboratoire seront dans le couloir.

V. CONCLUSION

Le projet éducatif est un support essentiel à la cohérence de l'accueil proposé aux enfants et à leur famille au sein des différents établissements d'accueil du jeune enfant de la ville du Pecq.

Il s'appuie sur la Charte Nationale du Jeune Enfant telle que définie par l'arrêté du 23 septembre 2021.

Il permet une harmonisation des pratiques soutenue par des valeurs partagées par l'ensemble des équipes qui construisent sur cette base leur propre projet d'accueil tenant compte des spécificités de leur établissement.

Il se doit d'être ambitieux et exigeant.

En effet, la collectivité peut être structurante pour de si jeunes enfants à la condition que l'établissement d'accueil s'adapte à l'enfant et non pas le contraire. En s'appuyant sur l'investissement, les compétences et la qualité de ses équipes, la ville du Pecq souhaite offrir aux enfants une première expérience de vie en société épanouissante et enrichissante dans un vrai partenariat avec les parents.